

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	DIRECTION DU GROUPE	160
4.1.1	Dirigeants mandataires sociaux	160
4.1.2	Comité exécutif	163
4.2	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	166
4.2.1	Composition du conseil d'administration	166
4.2.2	Préparation, organisation et travaux du conseil d'administration	188
4.2.3	Auto-évaluation du conseil d'administration	210
4.2.4	Principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	211
4.2.5	Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise	211
4.3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	211
4.4	COMMUNICATION ACTIONNAIRES ET RELATIONS INVESTISSEURS	212
4.4.1	Relations avec les actionnaires	212
4.4.2	Participation des actionnaires à l'assemblée générale et délégations en cours	213
4.4.3	Documents accessibles au public	213
4.4.4	Dialogue avec les actionnaires et la communauté financière	213
4.4.5	Informations réglementées	213

Le présent chapitre 4, comprend les éléments constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le conseil d'administration, le 22 février 2023 conformément aux articles L. 225-37 alinéa 6 et L. 22-10-10 du Code de commerce. Le présent chapitre 4 intègre sur renvoi, le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif aux principes et règles arrêtés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux et la rémunération totale versée au cours de l'exercice ou attribuée au titre du même exercice. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise, dont les informations sont recensées en détail dans la table de réconciliation figurant en annexe du présent Document d'Enregistrement Universel, présente notamment :

- la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé ;
- les conventions réglementées ;
- les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé ;
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale, en cas de modification ;
- la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux établie conformément à l'article L. 22-10-8, I, alinéa 2 du Code de commerce et les principes et règles arrêtés par le comité des nominations et des rémunérations et par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et la rémunération totale versée au cours de l'exercice ;
- les limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général ;
- le code de gouvernement d'entreprise, auquel se réfère Getlink SE ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

La secrétaire générale du conseil d'administration a été mandatée pour rassembler les éléments préparatoires du rapport sur le gouvernement d'entreprise, qui a été établi sur la base des travaux de différentes directions fonctionnelles, dont notamment, la direction financière, l'audit interne, le contrôle interne, la direction des ressources humaines et la direction juridique. Ce rapport a été présenté au comité des nominations et des rémunérations, au comité d'audit, au comité éthique et RSE et aux commissaires aux comptes. Il a été soumis à la direction générale qui le juge conforme aux dispositifs existants dans le Groupe. Le conseil d'administration l'a arrêté le 22 février 2023.

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Getlink SE est le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Association française des entreprises privées (AfeP) et le Mouvement des entreprises de France (Medef) (Code AfeP / Medef).

4.1 DIRECTION DU GROUPE

Les dirigeants mandataires sociaux sont le Président du conseil d'administration et le Directeur général de Getlink SE. À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink SE n'a pas de Directeur général délégué en exercice.

4.1.1 DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

a) Le Président du conseil d'administration et le Directeur général : des fonctions dissociées

Le conseil d'administration s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée et adaptée, capable de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe au moment considéré, ainsi qu'à l'évolution des meilleures pratiques de place en la matière. Il choisit entre les deux modes d'exercice de la direction générale : le cumul ou la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Les fonctions ont été dissociées depuis la nomination le 1^{er} juillet 2020 de Yann Leriche en qualité de Directeur général ; ce dernier exerce par ailleurs un mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2025.

Jacques Gounon exerce depuis cette date le mandat de Président du conseil d'administration, fonction dans laquelle le conseil d'administration, souhaitant continuer de bénéficier de l'expertise et de l'engagement de Jacques Gounon, l'a renouvelé lors de sa réunion du 27 avril 2022 dans les conditions définies par les statuts de la société. Le conseil d'administration a ainsi confirmé la valeur qu'il attache, d'une part, à une dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général et, d'autre part, aux performances de Jacques Gounon dans l'exercice des missions de Président qui lui ont été confiées.

L'article 19 des statuts fixe la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du conseil d'administration à 70 ans et précise que les fonctions de Président cessent à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel la limite d'âge sera atteinte, mais que le conseil d'administration peut maintenir le Président en fonction et renouveler son mandat, pour de nouvelles périodes annuelles, dans la limite de cinq. Au plus tard à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 au cours duquel la limite d'âge a été atteinte, le conseil d'administration sera appelé à considérer l'opportunité de maintenir le mandat de Jacques Gounon en

qualité de Président du conseil d'administration ; le conseil d'administration pourra, en application de l'article 19 des statuts, décider son renouvellement pour de nouvelles périodes annuelles, dans la limite de cinq.

Le conseil d'administration de Getlink SE a choisi un modèle de gouvernance assurant la séparation des responsabilités exécutives et des fonctions de Président, qui s'inscrit dans le cadre des meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise. Cette structure, associée à la rotation progressive des administrateurs, vise à accroître l'efficacité et l'agilité du fonctionnement du conseil d'administration.

Cette dissociation permet à Getlink SE de bénéficier :

- des compétences et expériences du Directeur général en tant que dirigeant, mais également de son expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international, de sa connaissance approfondie des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté ;
- de la stature internationale du Président, de sa crédibilité et son expérience des relations binationales, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du Brexit.

La complémentarité des profils de Jacques Gounon et Yann Leriche favorise une gouvernance harmonieuse du Groupe, basée sur une répartition équilibrée et complémentaire des rôles respectifs du Président et du Directeur général.

Cette dissociation des fonctions permet de préparer, dans les meilleures conditions, la succession de Jacques Gounon, en assurant une phase de transition pour que l'évolution de la stratégie de Getlink SE soit menée dans le respect de la culture binationale de l'entreprise et de ses valeurs. Yann Leriche peut ainsi se consacrer pleinement à la poursuite des programmes d'excellence et de développement de l'entreprise, tout en bénéficiant de la vision stratégique de Jacques Gounon et de sa connaissance du Groupe acquises au cours de ses années de fonctions de Président et Directeur général.



Pour rappel, les fonctions de Président-directeur général ont été exercées par Jacques Gounon entre 2007 et 2020. Ce mode de gouvernance avait été considéré alors comme le plus approprié en période de restructuration et de refinancement majeur. L'organisation de la gouvernance du Groupe a été adaptée aux spécificités de l'entreprise pendant cette période tout en s'inscrivant dans une démarche constante de progrès pour servir la vision d'ensemble du développement de l'entreprise. Il s'agissait dans un premier temps d'asseoir la viabilité de l'entreprise puis dans une deuxième phase de favoriser l'efficacité et la réactivité au service de la stratégie de développement de l'entreprise.

b) Plan de succession

Le 15 novembre 2022, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a revu et validé les éléments des plans de succession et des processus décisionnels associés, selon les hypothèses et horizon de temps à envisager. La situation des mandats en cours des mandataires sociaux a également été revue lors de ces réunions du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration.

Plan de succession d'urgence, concernant les hypothèses de vacances imprévisibles ou accélérées (décès, démission ou empêchement)

Ce plan revu et validé présente des solutions de principe envisagées en cas de survenance d'événements entraînant une vacance imprévisible ou accélérée du Président ou du Directeur général et distingue selon que l'événement est définitif et durable, ou temporaire et de courte durée. La décision qui serait à prendre par le conseil d'administration dans de telles hypothèses nécessiterait d'être analysée à l'aune de l'événement spécifique qui l'aurait rendue nécessaire.

Plan et processus de succession hors urgence, couvrant les hypothèses de renouvellement et poursuite (ou non) du mandat d'un dirigeant mandataire social et, le cas échéant, d'un départ ou terme prévisible ou anticipé

Le processus revu et validé fixe et décrit le séquençage et les différentes étapes à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan, d'une part, dans l'hypothèse d'une décision de renouvellement et poursuite (ou non) à l'échéance du mandat d'un dirigeant mandataire social et, d'autre part, le cas échéant, dans l'hypothèse d'un départ à terme prévisible ou anticipé (succession normale ou accélérée). Plus particulièrement concernant cette dernière hypothèse, le processus :

- définit les intervenants dans le processus, selon qu'il concerne le Président ou le Directeur général ;
- intègre les comités du conseil en charge de ce sujet, intervenant notamment sur orientation du conseil d'administration auquel reviennent les décisions de succession ;
- prévoit les étapes permettant, dans sa mise en œuvre, d'intégrer des candidatures internes et extérieures ;
- précise que, lorsque possible ou jugé opportun, le dirigeant mandataire social concerné serait consulté au cours du processus sur les candidats potentiels à sa succession, notamment à l'effet d'apprécier l'adéquation des profils au regard de sa connaissance des enjeux et priorités.

Éclairage sur le plan de succession à long terme des dirigeants

Lors de sa réunion du 15 novembre 2022, le conseil d'administration, dans le prolongement des travaux du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue du plan de succession du comité exécutif du Groupe. Cette revue permet d'avoir une vision sur le vivier existant de talents en interne, à différents horizons de temps (intérim, court et long terme), participant également ainsi à la préparation du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

c) Missions

Pouvoirs du Président du conseil d'administration

Jacques Gounon, Président du conseil d'administration, exerce depuis 2020 des prérogatives renforcées.

Conformément à la loi française, le Président du conseil organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Getlink SE et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut notamment demander communication de tout document ou information propre à éclairer le conseil d'administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Pour assurer une transition sereine et progressive et, tout particulièrement dans le contexte des incertitudes liées au Brexit, préparer dans les meilleures conditions l'entrée en fonction du Directeur général à la tête de Getlink SE, le conseil d'administration avait décidé de confier au Président du conseil d'administration, des missions renforcées afin de permettre une concertation approfondie entre le Président et le Directeur général sur les grands sujets touchant la vie du Groupe et de donner au Président la capacité de représenter Getlink dans ses relations de haut niveau. Dans le contexte de la crise sanitaire, le conseil d'administration avait considéré que le meilleur moyen d'assurer l'efficacité, l'équilibre, la stabilité et la visibilité de la gouvernance pendant cette période clé pour la société était de maintenir la gouvernance actuelle et la collaboration renforcée existant entre le Président du conseil d'administration et le Directeur général.

Le Président du conseil d'administration, en dehors des attributions générales prévues par la loi s'est vu confier, à titre transitoire, les missions spécifiques ci-après, en étroite collaboration avec le Directeur général. Le Président du conseil d'administration a un mandat spécial aux fins de :

- représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment auprès des pouvoirs publics, des institutions financières, et / ou des principales parties prenantes, au plan national et international ;
- représenter le conseil d'administration dans ses relations avec les actionnaires et investisseurs ; assumer un rôle d'impulsion de la stratégie, en coordination étroite avec le Directeur général ;
- apporter son appui à la direction générale sur les questions affectant l'équilibre et la cohésion entre les composantes française et britannique du Groupe et de ses équipes.

Dans toutes ces missions spécifiques, le Président du conseil d'administration a agi en étroite coordination avec le Directeur général qui assure seul la direction et la gestion opérationnelle de Getlink. Ces missions du Président ont été de nature contributive, ne lui conférant aucun pouvoir exécutif.

Le conseil d'administration, en accord avec le Président du conseil d'administration et le Directeur général et, en conformité avec les travaux du comité éthique et RSE et du comité des nominations et des rémunérations, a décidé que cette période de transition, ainsi que les missions renforcées spécifiques du Président décrites ci-dessus se termineront le 1^{er} juillet 2023.

Le Règlement intérieur du conseil qui précise les pouvoirs du Président sera corrélativement mis à jour à l'entrée en vigueur de cette modification.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Getlink SE est engagé même pour les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf preuve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Règlement intérieur du conseil d'administration tel que modifié, à compter de l'entrée en fonction du Directeur général le 1^{er} juillet 2020, restreint les pouvoirs du Directeur général pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du conseil d'administration.

Sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le conseil d'administration (conventions réglementées, cautions, avals et garanties, cessions de participations ou de biens immobiliers etc.), l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise pour les opérations susceptibles d'affecter les résultats de Getlink, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Le Directeur général doit obtenir l'autorisation préalable du conseil d'administration pour les opérations suivantes :

Nature d'opération	Seuil d'autorisation
Acquisition et cession d'actifs ou de participations, investissement ou désinvestissement, création, acquisition ou cession de toute filiale ou participation, ou restructuration interne	20 millions d'euros
Emprunt, dans la mesure compatible avec les contrats et engagements en cours au moment considéré, refinancement ou remboursement anticipé	10 millions d'euros
Toute opération ayant un impact sur les capitaux propres	10 millions d'euros
Litige : transactions, traités compromis	10 millions d'euros

Lorsque de tel(le)s opérations, décisions ou engagements doivent donner lieu à des paiements successifs au(x) tiers cocontractant(s) liés à l'atteinte de résultats ou d'objectifs, les limites susmentionnées s'apprécient en cumulant ces différents paiements. La procédure d'approbation préalable n'est pas applicable aux opérations et décisions intra-groupe.

Se référer aux principales dispositions du Règlement intérieur du conseil d'administration à la section 4.2.2 ci-dessous.



Directeurs généraux délégués

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink SE n'a pas de Directeur général délégué en fonction.

4.1.2 COMITÉ EXÉCUTIF

a) Composition

La direction générale s'appuie sur un comité exécutif resserré composé au 22 février 2023 des 10 principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe. Ce comité, qui compte parmi ses membres cinq femmes, se compose de la manière suivante :

Nom	Fonctions
Yann Leriche	Directeur général
Laetitia Brun	Directrice ressources humaines Groupe
Raphaël Douthrebente	Président d'Europorte
Anne-Sophie de Faucigny	Directrice communication Groupe
John Keefe	Directeur <i>corporate</i> et affaires publiques Groupe
Deborah Merrens	Directrice commerciale et marketing d'Eurotunnel
Steven Moore	Directeur général d'ElecLink et Directeur investissements et sécurité Groupe
Géraldine Périchon	Directrice administrative et financière Groupe (chargée de la RSE)
Claire Piccolin	Secrétaire générale du conseil, Compliance officer Groupe
Guillaume Rault	Directeur des opérations d'Eurotunnel

Une composition équilibrée en termes de parité hommes – femmes : avec 50 % de femmes, l'objectif de féminisation 2023 a été largement dépassé. En progression de 14 % par rapport au 23 février 2022, cette tendance illustre les efforts accomplis à l'échelle du Groupe (voir section 6.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).

L'âge moyen des membres du comité exécutif est de 52 ans.

Un comité exécutif composé de **membres dont les compétences sont variées et complémentaires**.

Yann Leriche, Directeur général depuis 2020



Se référer à la biographie section 4.2.1 ci-dessous.

Laetitia Brun, Directrice des ressources humaines Groupe depuis 2021



20 ans d'expérience professionnelle dans les métiers des ressources humaines. Pendant 15 ans au sein du groupe Solvay, elle a occupé différents postes allant de la formation, la gestion de carrière, la gestion de projets internationaux, responsable des ressources humaines et relations sociales de site industriel, à la direction des ressources humaines de fonctions et de business européens et internationaux. Plus récemment, elle était directrice des ressources humaines et membre du comité exécutif pour la PME industrielle internationale Winoa. Black Belt Six Sigma, Laetitia Brun est titulaire d'une Maîtrise en finance et d'un Master en ressources humaines de l'IAE de Lyon.

Laetitia Brun a rejoint Getlink le 1^{er} septembre 2021 et apporte ses compétences en ressources humaines en partenariat avec les responsables de business et en conduite du changement.

Raphaël Doutrebente, Président d'Europorte depuis 2021



Il a débuté sa carrière comme juriste en droit de la concurrence. Il a été responsable des ressources humaines du BHV en 1999. Il a assumé les fonctions de Directeur des ressources humaines chez MPO France en 2002, Sabena Technics en 2004 et Brittany Ferries en 2006. En 2011, il est nommé Directeur des opérations et des ressources humaines de Monier France (ex-Lafarge Couverture). En 2012, il est nommé Directeur général de MyFerryLink. En 2015, il devient Directeur général adjoint d'Europorte avant d'être nommé en 2018 Directeur général délégué puis Président en janvier 2021. Raphaël Doutrebente est également directeur général de Régionéo.

Raphaël Doutrebente est diplômé de l'Université Paris II, de l'Essec et de l'Exécutive master de l'École Polytechnique.

Anne-Sophie de Faucigny, Directrice communication Groupe depuis 2022



Forte de 20 ans d'expérience en stratégie de communication et relations institutionnelles, en France et à l'international, elle a dirigé les relations institutionnelles et médias de Bpifrance (2014-2022). Elle siégeait à son comité de direction. Précédemment, elle a successivement occupé les fonctions de directrice de clientèle en Espagne chez TMP Worldwide, agence de communication américaine, puis chez Publicis à Paris, avant de rejoindre la Macif, puis la Région Ile-de-France et enfin les cabinets ministériels à Bercy comme conseillère Communication et presse.

De 2018 à 2021, elle était membre du conseil d'administration de la société de Biotechnologies Yposkesi (administratrice certifiée IFA - Institut français des administrateurs).

Anne-Sophie de Faucigny est diplômée de Sciences-Po Toulouse et du Celsa.

John Keefe, Directeur *corporate* et affaires publiques Groupe depuis mars 2023



Il a débuté sa carrière dans le secteur du recrutement au sein du groupe Michael Page avant d'être nommé directeur du recrutement industriel pour Executive Connections. Il a rejoint Eurotunnel en 1993 pour gérer les formations du personnel dans le cadre des recrutements de masse au moment du lancement de l'exploitation du Tunnel. Il est ensuite devenu directeur de la formation, puis chef de cabinet du directeur général, puis a occupé des postes dans les services de communication avant d'être nommé directeur des affaires publiques Royaume-Uni et porte-parole en 2014. Il a occupé les fonctions de Directeur des affaires publiques du Groupe entre juin 2020 et février 2023. Il est devenu en mars 2023, Directeur *corporate* et affaires publiques Groupe.

Il est titulaire d'un diplôme en géologie et économie et d'un diplôme d'études supérieures en gestion de la performance.

Deborah Merrens, Directrice commerciale et marketing d'Eurotunnel depuis 2020



Elle possède une vaste expertise internationale ayant travaillé à travers l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie dans le tourisme et les transports dans les secteurs B2C et B2B. Elle a débuté sa carrière chez Danone en 1991 en tant que Brand Manager au Royaume-Uni. Deborah Merrens a déjà travaillé pour le Groupe à Folkestone de 1995 à 1997 en tant que directrice de la publicité et du marketing. Elle a ensuite travaillé pour Delta Airlines, British Airways et Hilton Worldwide, où elle était directrice marketing. En 2010, Deborah a rejoint Mastercard à Singapour en tant que vice-présidente senior marketing digital et clients pour l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique, avant d'être nommée vice-présidente monde du marketing et de l'expérience client chez Global Blue, leader mondial du shopping hors taxes. Elle occupe les fonctions de Directrice commerciale et marketing d'Eurotunnel depuis janvier 2020.

Steven Moore, Directeur général d'ElecLink depuis 2016 et Directeur investissements et sécurité de Groupe



Il a plus de 25 ans d'expérience commerciale dans le secteur de l'électricité, dont la majorité passée dans le trading d'énergie, la structuration, la génération, l'exploitation et l'optimisation de la gestion d'actifs. Il a travaillé six ans chez EDF où il a occupé plusieurs postes de direction, dont trois ans à Paris en qualité de Directeur du Commerce, d'Optimisation et Trading. Avant de rejoindre EDF Energy, il a été le Directeur des Marchés de l'Électricité chez British Energy. Il a rejoint ElecLink en 2015, puis en qualité de directeur général depuis 2016.

Il est titulaire d'un Master's Degree Environmental Economics, Policy and Planning de l'Université de Bath et d'un Master of Business Administration de l'Université de Warwick.

Géraldine Périchon, Directrice administrative et financière Groupe depuis 2020



Elle a débuté chez Lazard Frères en 2002 avant de travailler pour le Boston Consulting Group, Cinven et l'AMF. Elle a ensuite intégré le groupe Suez en 2015 en tant que Directrice Groupe M&A, avant d'être nommée en 2019 Senior Vice President Finance & Strategy Italy, Central and Eastern Europe puis Directrice Financière Recyclage et Valorisation France en 2020. Elle a rejoint Getlink le 7 septembre 2020 en qualité de Directrice administrative et financière. Elle est à ce titre notamment chargée de la RSE.

Elle est diplômée d'HEC.

Claire Piccolin, Secrétaire générale du conseil et Compliance officer Groupe depuis 2017



Elle a rejoint Getlink SE en 2002, après avoir exercé en qualité d'avocat dans un cabinet anglais pendant une dizaine d'années. Spécialisée en droit des sociétés et droit boursier, Claire Piccolin a d'abord rejoint la Direction juridique d'Eurotunnel, puis la Direction Financière pour finalement, à l'issue de la restructuration de 2007, devenir secrétaire du conseil d'administration de Getlink SE. Directrice droit des sociétés pour le Groupe et Responsable du Centre de relations actionnaires individuels, elle a été nommée Compliance officer en 2017.

Elle est titulaire d'un master II (Diplôme d'études supérieures spécialisées DESS) Droit des Affaires et Fiscalité et d'un diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE).

Guillaume Rault, Directeur des opérations d'Eurotunnel depuis 2021



Il a commencé sa carrière chez DB Schenker en tant qu'affréteur pour des clients internationaux. En 1994, il a rejoint Eurotunnel en tant que directeur planning et capacités. En 2011, il prend la direction de l'ordonnement ainsi que la direction ferroviaire, puis est nommé directeur de services client et opérations ferroviaires en 2016, poste qui lui permet de piloter l'exploitation du Tunnel, et de réaliser plusieurs projets d'ampleur avec succès, portant à la fois sur les réorganisations des terminaux, la digitalisation des process, la sécurité ou l'efficacité opérationnelle. Guillaume Rault a rejoint le comité exécutif le 1^{er} juillet 2021, en tant que directeur des opérations d'Eurotunnel.

Il est diplômé de l'université de Lille.



Michel Boudoussier et Philippe de Lagune ont quitté Getlink en 2022

Michel Boudoussier était Directeur général adjoint *corporate* de Getlink ; ancien élève de l'École Normale Supérieure, Ingénieur du Corps des Mines, il a rejoint le Groupe le 3 mai 2010, en charge des opérations du Tunnel. Spécialiste de l'activité ferroviaire, après différents postes au Ministère de l'Industrie, il a rejoint en 1995 le cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration. Michel Boudoussier a passé une grande partie de sa carrière à la SNCF, d'abord responsable du fret dans la région Lorraine. À partir de 2003, il a eu en charge la Direction régionale Normandie de la SNCF avant de devenir, en 2006, le directeur régional Nord-Pas-de-Calais de la SNCF. De 2008 à 2010, Michel Boudoussier était responsable de la direction des ressources humaines de la Branche Infrastructure de la SNCF. Michel Boudoussier a occupé la présidence de Norlink Ferroviaire. Michel Boudoussier a quitté Getlink SE en 2022.

Philippe de Lagune a rejoint Getlink SE en qualité de Directeur de la Sécurité du Groupe (Security Director) le 9 septembre 2013. Philippe de Lagune, Préfet, a exercé diverses activités dans la haute fonction publique et était précédemment coordonnateur français pour la sécurité des Jeux Olympiques de Londres en 2012. Il avait pour mission, notamment, d'assurer les relations de haut niveau avec les autorités publiques françaises et britanniques en matière de sûreté. Il exerçait les fonctions de Directeur général adjoint – Pôles institutionnels du Groupe. Philippe de Lagune a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté le comité exécutif le 31 décembre 2022.

b) Missions

Sous l'autorité du Directeur général, le comité exécutif assure la conduite des activités du Groupe, ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. Il aide la direction générale à définir les orientations et à instruire les décisions concernant l'organisation opérationnelle du Groupe, les règles et l'organisation les modalités de mise en œuvre de la gestion des ressources humaines.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe a décidé de se fixer des objectifs chiffrés de féminisation présentés en section 6.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel avec les moyens associés à ces objectifs à horizon trois ans.

Les comités spécialisés, visés en section 4.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel, assistent la direction générale et le comité exécutif.

4.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Évolution de la composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Getlink SE à la date du présent rapport est composé de 15 administrateurs dont :

- quatre administrateurs non indépendants ;
- trois administrateurs représentant les salariés ;
- huit administrateurs indépendants.

Informations personnelles				Expérience		Position au sein du conseil			Comités	
Âge	Sexe	Nationalité	Actions	Mandats*	Indépendance	Nomination initiale	Échéance mandat	Ancienneté au conseil	Nombre	
Administrateurs non indépendants										
Jacques Gounon	69	H	Française	628 027***	1	Non indépendant	2007	2026	15	2
Yann Leriche	49	H	Française	4 500	0	Non indépendant	2021	2025	1	1
Carlo Bertazzo	57	H	Italienne	2 018	0	Non indépendant	2020	2026	2	0
Elisabetta De Bernardi di Valserra	46	F	Italienne	3 000	0	Non indépendant	2018	2026	4	1
Administrateurs représentants les salariés**										
Mark Cornwall	54	H	Britannique	3 159	0	Salarié	2021	2025	1	1
Stéphane Sauvage	56	H	Française	850	0	Salarié	2018	2026	4	2
Philippe Vanderbec	54	H	Française	350	0	Salarié	2018	2026	4	2
Administrateurs indépendants										
Corinne Bach	49	F	Française	5 000	0	Indépendant	2016	2026	6	2
Bertrand Badré	54	H	Française	4 000	0	Indépendant	2017	2026	5	1
Sharon Flood	57	F	Britannique	3 289	2	Indépendant	2020	2024	2	1
Jean-Marc Janaillac	69	H	Française	3 000	1	Indépendant	2020	2024	2	3
Colette Lewiner	77	F	Française	5 000	3	Indépendant	2011	2023	11	2
Brune Poirson	40	F	Française et Américaine	1 000****	0	Indépendant	2022	2026	0	1
Perrette Rey	80	F	Française	5 000	0	Indépendant	2013	2023	9	3
Peter Ricketts	70	H	Française	2 500*****	1	Indépendant	2022	2026	0	1

* Nombre de mandats dans des sociétés cotées hors Getlink.

** Les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte, ni pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code Afep / Medef, ni pour le calcul du pourcentage de parité conformément aux dispositions actuellement en vigueur du Code de commerce et par cohérence, de l'internationalisation et la durée moyenne du mandat.

*** En ce compris les 235 294 actions ayant fait l'objet d'un nantissement (cf. déclaration en date du 1 août 2022, telle que mentionnée en section 4.2.2.a.ix.

**** Acquisition le 1 mars 2023.

***** Acquisition le 24 février 2023.

Les changements intervenus au sein du conseil d'administration en 2022

Dans le prolongement des travaux initiés en 2018 et des rotations organisées depuis 2020 afin d'assurer un renouvellement harmonieux des mandats des administrateurs, l'assemblée générale du 27 avril 2022 a approuvé l'échelonnement suivant des mandats :

- les nominations de Brune Poirson et de Peter Ricketts en qualité d'administrateurs afin de succéder respectivement à Jean-Pierre Trotignon et Patricia Hewitt, dont les mandats étaient arrivés à échéance ; ces derniers ont été nommés par l'assemblée générale pour la durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2026 ;
- le renouvellement du mandat de Perrette Rey à titre exceptionnel pour une année, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2023 ;
- le renouvellement des mandats de Jacques Gounon, Carlo Bertazzo, Elisabetta De Bernardi di Valserra, Corinne Bach et Bertrand Badré pour une nouvelle durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2026.

Les mandats de deux administrateurs représentant les salariés (Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec) ont par ailleurs été renouvelés pour un nouveau mandat aux termes de décisions adoptées respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité de la société européenne.

Propositions de modifications de la composition du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2023

Colette Lewiner et Perrette Rey, dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2023, n'ont pas sollicité leurs renouvellements afin de respecter les objectifs d'échelonnement harmonieux des mandats tels qu'ils avaient été fixés dès 2018. Dans cette perspective, les mandats de Colette Lewiner et de Perrette Rey avaient été renouvelés par l'assemblée générale des 30 avril 2020 et 27 avril 2022 pour des durées plus courtes que la durée statutaire fixée à quatre ans, à savoir respectivement de trois ans et un an.

Cela étant rappelé, le conseil d'administration a procédé à l'examen de sa composition, en tenant compte à la fois de l'expertise des administrateurs, de la nécessité de conserver l'indépendance et l'internationalisation et la féminisation du conseil. Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a porté une attention particulière à la compétence, à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du conseil et de ses comités.

Le conseil d'administration, actant des caractéristiques structurantes du conseil d'administration telles que définies dans la politique de diversité du conseil (une taille du conseil n'excédant pas 15 membres, le respect des meilleurs standards en matière d'indépendance, une diversité en termes d'équilibre hommes / femmes, de nationalités, d'âges), et considérant l'évolution de l'actionnariat suite au renforcement de la participation d'Eiffage au capital social de Getlink SE, comme indiqué au chapitre 7 « capital social et actionnariat » du présent Document d'Enregistrement Universel, a proposé de soumettre à la prochaine assemblée générale les nominations en qualité d'administrateurs de Benoît de Ruffray, Président-Directeur Général d'Eiffage et de Marie Lemarié, Directeur Général de Scor Ireland et administrateur et membre du comité d'audit d'Eiffage ; ces derniers succéderaient respectivement à Colette Lewiner et Perrette Rey dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 27 avril 2023.

Ces nominations, si elles sont votées, contribueraient à maintenir, au sein du conseil d'administration de Getlink, une expérience forte en matière industrielle et de maintenance ferroviaire, tout en renforçant l'expertise en matière financière et de gestion des risques, particulièrement dans un contexte de mutations, ainsi que dans les domaines de l'énergie.

Benoît de Ruffray et Marie Lemarié apporteraient, notamment, au conseil d'administration, leurs compétences financières et extra-financières et expérience en tant que dirigeant d'entreprises internationales, de leur expertise en matière de déploiement de projets d'innovation transverse et collaborative pour répondre aux attentes des clients et gagner en compétitivité et leur connaissance fine, notamment des concessions.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 22 février 2023 a décidé qu'à l'issue de l'assemblée générale du 27 avril 2023 :

- Jean-Marc Janaillac deviendrait président du comité d'audit ; et
- Peter Ricketts deviendrait président du comité des nominations et des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente les changements prévus dans la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2023 :

	Départ	Nomination
Conseil d'administration	Colette Lewiner Perrette Rey	Benoît de Ruffray Marie Lemarié

À la suite de l'assemblée générale du 27 avril 2023 et sous réserve du vote des résolutions proposées à l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration de Getlink SE seront les suivants :

	Âge	Sexe	Nationalité	Indépendance	Nomination initiale	Échéance mandat
Jacques Gounon	70	H	Française	Non indépendant	2007	2026
Yann Leriche	49	H	Française	Non indépendant	2021	2025
Carlo Bertazzo	57	H	Italienne	Non indépendant	2020	2026
Elisabetta De Bernardi di Valserra	46	F	Italienne	Non indépendant	2018	2026
Benoît de Ruffray	56	H	Française	Non indépendant	2023	2027
Marie Lemarié	50	F	Française	Non indépendant	2023	2027
Mark Cornwall	55	H	Britannique	Salarié	2021	2025
Stéphane Sauvage	56	H	Française	Salarié	2018	2026
Philippe Vanderbec	55	H	Française	Salarié	2018	2026
Corinne Bach	49	F	Française	Indépendant	2016	2026
Bertrand Badré	54	H	Française	Indépendant	2017	2026
Sharon Flood	57	F	Britannique	Indépendant	2020	2024
Jean-Marc Janaillac	70	H	Française	Indépendant	2020	2024
Brune Poirson	40	F	Française et Américaine	Indépendant	2022	2026
Peter Ricketts	70	H	Britannique	Indépendant	2022	2026

Caractéristiques du conseil d'administration au 22 février 2023 et au 27 avril 2023 à l'issue de l'assemblée générale sous réserve de l'approbation des actionnaires

	Composition au 22 février 2023	Composition postérieure à l'assemblée générale du 27 avril 2023
Taux de féminisation	50%	41,66%
Âge moyen des administrateurs	59	56
Taux d'indépendance	67%	50%
Durée moyenne des mandats	6	5
Caractère international	41,66%	41,66%

Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte :

- conformément aux recommandations du Code Afep / Medef, dans le calcul du taux d'indépendance du conseil d'administration ;
- conformément aux dispositions légales, dans le calcul du taux de féminisation du conseil d'administration ;
- en conséquence et afin d'assurer la cohérence des informations présentées, la durée moyenne du mandat, ainsi que le taux du caractère international des administrateurs.

Ainsi, après l'assemblée générale du 27 avril 2023, sous réserve du vote favorable de l'assemblée :

- le taux d'indépendance du conseil reste en conformité avec les recommandations du Code Afep / Medef ;
- le taux de féminisation resterait supérieur au taux minimum légalement requis de 40 %.

Les curriculum vitae des administrateurs sont présentés dans la présente section 4.2.1.

b) La politique diversité du conseil d'administration

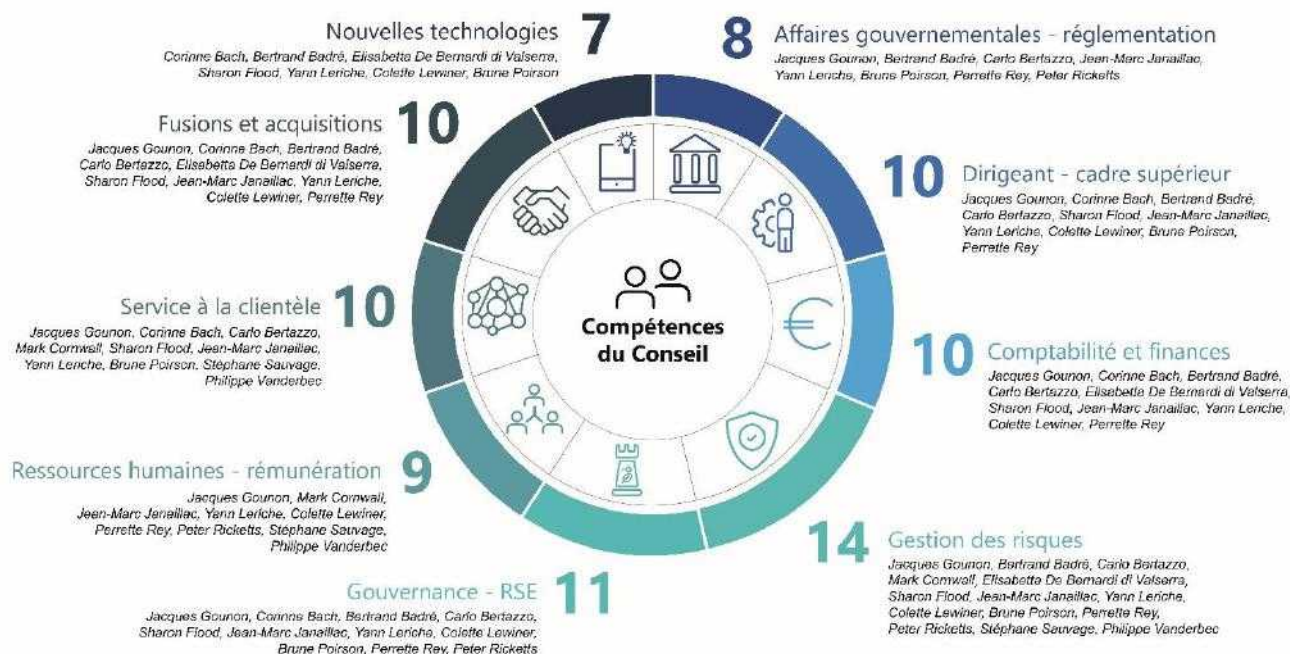
Le conseil d'administration a arrêté une politique de diversité, considérant qu'un conseil diversifié donne lieu à une gouvernance plus efficace et à des décisions plus éclairées. La composition du conseil d'administration vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance dans le respect de la parité et de la diversité qui reflète le caractère binational de l'entreprise. Une bonne synergie au sein du conseil passe par la complémentarité de ses membres. Le conseil d'administration, dans son ensemble, doit également refléter adéquatement la diversité des communautés au sein desquelles le Groupe exerce ses activités (public / privé, activité de transport, infrastructure ferroviaire, marché transmanche, entreprise franco-britannique, gestion de crises).

Conformément à sa politique de diversité, le conseil d'administration veille à l'équilibre et la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux du Groupe. Il maintient une pluralité d'expériences, de nationalités et de genre, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales du Groupe.

La politique de diversité du conseil d'administration de Getlink a pour objectif de s'assurer qu'à tout moment les membres du conseil sont collectivement en mesure, d'une part, de prendre des décisions de manière éclairée, judicieuse et objective en prenant en considération le modèle d'affaires de Getlink et sa stratégie. Cette politique décrit les critères retenus pour s'assurer de la diversité du conseil, en particulier :

- Les connaissances et qualifications nécessaires aux fonctions d'administrateurs en lien notamment avec les activités spécifiques.

L'expertise et l'expérience complémentaire des différents membres du conseil d'administration sont un atout pour le Groupe : ils apportent à l'entreprise leurs compétences industrielles, managériales, financières, scientifiques et une diversité de profils hommes / femmes, âges et nationalités.



- Un conseil d'administration composé d'administrateurs dont le nombre de membres n'excède pas 15 administrateurs avec une **majorité d'administrateurs indépendants**.

Le conseil d'administration vérifie chaque année que les administrateurs remplissent les critères d'indépendance au sens de la recommandation 10.5 du Code Afep / Medef (cf. tableau ci-dessous).

Après examen de leur situation personnelle par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a considéré le 22 février 2023, que répondaient aux critères d'indépendance : Corinne Bach, Bertrand Badré, Sharon Flood, Jean-Marc Janailiac, Colette Lewiner, Brune Poirson, Perrette Rey et Peter Ricketts.

À l'inverse, ne sont pas considérés comme indépendants :

- Jacques Gounon, Président-directeur général de Getlink SE jusqu'au 30 juin 2020.
- Yann Leriche, Directeur général de Getlink SE.
- Elisabetta De Bernardi di Valserra et Carlo Bertazzo, représentant Atlantia S.p.A. qui contrôle Aero I Global & International S.à.r.l., le deuxième actionnaire de Getlink SE.

Le conseil d'administration, sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, s'est assuré de l'absence de relations d'affaires significatives entre les sociétés du Groupe et les sociétés au sein desquelles les administrateurs indépendants de Getlink SE exercent également un mandat social.

Le conseil d'administration a examiné un tableau récapitulatif des flux (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre les sociétés du Groupe et les sociétés au sein desquelles les administrateurs indépendants de la société exercent également un mandat social. Ces flux sont rapportés au poids total des achats et ventes de chaque groupe pour en mesurer l'importance. Pour l'exercice 2022, ce tableau fait apparaître que les montants des ventes du Groupe à l'un quelconque des groupes concernés ou de ses achats à l'un de ces groupes n'excèdent pas 0,50 % de la totalité des ventes ou achats du Groupe ou de l'un quelconque des groupes concernés, à l'exception de deux fournisseurs, EDF et Colas, dont Colette Lewiner est administrateur.

En premier lieu, le conseil d'administration a constaté la pratique de procéder à des appels d'offres. Le conseil d'administration a procédé à une analyse qualitative des paramètres permettant de considérer qu'une telle relation est non significative et exempte de conflit d'intérêts, tels que et sans que cela soit limitatif :

- la durée et la continuité (antériorité, historique, renouvellements) ;
- l'importance ou l'« intensité » de la relation (éventuelle dépendance économique ; exclusivité ou prépondérance dans le secteur objet de la relation d'affaires ; répartition du pouvoir de négociation...) ;
- l'organisation de la relation : le conseil d'administration de Getlink n'interfère aucunement dans ces relations d'affaires ; Colette Lewiner n'exerce aucune fonction opérationnelle dans les entités concernées et n'est pas membre du conseil d'administration des sociétés contractantes (FM, CTG, Europorte). Colette Lewiner ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel direct sur la sélection des prestataires, l'attribution, le déroulement ou la gestion des contrats constitutifs de la relation d'affaires ; Colette Lewiner ne perçoit aucune rémunération liée au contrat, lien ou relation d'affaires éventuels avec EDF ou Colas et n'a aucun intérêt personnel lié aux contrats concernés.

Ainsi, le conseil d'administration, sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations a confirmé l'absence de relations d'affaires significatives en 2022.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance mentionnés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep / Medef :

Critères	Membres	J. Gounon	Y. Leriche	E. De Bernardi	C. Bertazzo	C. Lewiner	B. Badré	P. Rey	S. Flood	C. Bach	J.M. Janailac	B. Poirson	P. Ricketts
A Critère 1 (salarié/mandataire social)		X	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
F Critère 2 (filiales)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
E Critère 3 (relations économiques)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
/ Critère 4 (relations familiales)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
M Critère 5 (auditeur)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
E Critère 6 (administrateur 12 ans)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
D Critère 7 (actionnaire important)		✓	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Légende : « ✓ » : désigne un critère satisfait ; « X » désigne un critère non satisfait ; **Critère 1** : statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq dernières années ; **Critère 2** : existence ou non de mandats croisés ; **Critère 3** : existence ou non de relations d'affaires significatives ; **Critère 4** : existence ou non de lien familial proche avec un mandataire social ; **Critère 5** : ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ; **Critère 6** : ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ; **Critère 7** : statuts de l'actionnaire important.

Le 22 février 2023, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs indépendants, quatre administrateurs non indépendants et trois administrateurs représentant les salariés, soit 67 % d'administrateurs indépendants, hors représentants des salariés²⁵. À l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration comptera six administrateurs indépendants, six administrateurs non indépendants et trois administrateurs représentant les salariés, soit 50 % d'administrateurs indépendants.

- La **représentation équilibrée des femmes et des hommes** au sein du conseil (avec la pérennité d'un taux de mixité de 40 % au moins).

Le 22 février 2023, le conseil d'administration compte six femmes et comptera cinq femmes à l'issue de l'assemblée générale du 27 avril 2023, soit, 41,66 % du conseil d'administration (hors représentants des salariés²⁶), en conformité avec la loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils.

En 2022, la présidence des quatre comités spécialisés est exercée par une femme.

- Un **équilibre en termes d'âge et d'ancienneté des administrateurs** avec, d'une part, la durée des mandats d'administrateur fixée à quatre ans et, d'autre part, la règle de détermination de l'indépendance (ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans lors du renouvellement des administrateurs indépendants).

La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de quatre années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception et pour la mise en place ou le maintien d'un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs, l'assemblée générale ordinaire peut procéder à des nominations ou renouvellements de mandats pour une durée inférieure ou égale à quatre années.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le nombre d'administrateurs, personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice, l'administrateur concerné le plus âgé étant réputé démissionnaire d'office. À titre de règle de bonne conduite, les administrateurs sont convenus, dans le Règlement intérieur du conseil d'administration de se démettre de leur mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans.

L'âge moyen des administrateurs (et ce compris les administrateurs représentant des salariés) est de 59 ans ; il sera ramené à 56 ans après l'assemblée générale de 2023.

Afin d'assurer un échelonnement harmonieux des mandats, le conseil d'administration a par ailleurs introduit dans son Règlement intérieur la règle suivant laquelle un administrateur indépendant ayant atteint 12 années de mandat, se démet de son mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat.

- L'ouverture à l'international du conseil

La part des administrateurs de nationalités autres que française est et restera à 41,66 % (hors représentants des salariés).

²⁵ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code Afep / Medef.

²⁶ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul du pourcentage, conformément à l'article L. 225-27 du Code de commerce.

Mise en œuvre de la politique de diversité et processus de sélection des administrateurs

Le conseil d'administration (et son comité des nominations et des rémunérations) s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités. À cette fin, le comité des nominations et des rémunérations évalue périodiquement, et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et soumet au conseil toutes recommandations utiles.

En sus des critères fixés dans le cadre de la politique de diversité, le conseil d'administration et son comité des nominations et des rémunérations s'attache à vérifier que tout administrateur ait les qualités essentielles suivantes :

- être soucieux de l'intérêt social ;
- avoir une qualité de jugement, en particulier des situations, des stratégies et des personnes, qui repose notamment sur son expérience ;
- avoir une capacité d'anticipation lui permettant d'identifier les risques et les enjeux stratégiques ;
- être intègre, présent, actif et impliqué.

Le mandat d'administrateur requiert une disponibilité et un engagement accru comme en témoigne le nombre de réunions ; au total en 2022, entre les réunions du conseil d'administration (9 réunions) et des comités (23 réunions), les membres du conseil d'administration ont tenu 32 réunions.

Les administrateurs doivent partager une communauté d'intérêt avec les actionnaires de telle sorte que le 30 avril 2020, les actionnaires ont voté la modification des statuts visant à ce que chaque administrateur de Getlink SE ait l'obligation de détenir un nombre d'actions ordinaires de Getlink SE correspondant à l'équivalent d'une année de rémunération des administrateurs (anciennement appelée jetons de présence). Les administrateurs ont trois ans pour se porter acquéreur de ces actions. Si un administrateur n'est pas propriétaire du nombre statutaire d'actions ordinaires, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans les délais.

La politique de diversité a vocation à s'appliquer lors de la nomination de tout administrateur, mais également lors de la revue annuelle de la composition du conseil par le comité des nominations et des rémunérations ; laquelle est ensuite présentée au conseil d'administration. À cet effet, un processus de sélection des administrateurs a été mis en place afin de veiller au respect de la politique de diversité.

Getlink SE suit un processus approfondi de mise en candidature et de décision collective du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations, établit, selon le cas, avec l'assistance d'un cabinet de conseil en gouvernance, une feuille de route de la mise en œuvre du plan de succession du conseil d'administration et des recherches à mener.

Le comité désigne un cabinet de recrutement mandaté à l'effet de rechercher les candidats répondant aux critères fixés. Le comité gère la participation du cabinet de recrutement. Le comité, avec le cabinet de recrutement, considère la liste initiale des candidats potentiels, puis une liste restreinte, avant de procéder à des auditions. La décision finale de sélection des personnes est prise de façon collégiale par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leurs fonctions ou révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. Le comité des nominations et des rémunérations évalue la composition et la taille du conseil d'administration, supervise la procédure pour l'évaluation des candidatures à la fonction d'administrateur du conseil et apprécie si les personnes sont qualifiées pour devenir membre du conseil d'administration, conformément aux critères établis par ce dernier et recommande au conseil d'administration les candidats.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux dans le Groupe, les administrateurs sont domiciliés au siège social de Getlink SE, 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

c) Présentation des membres du conseil d'administration en fonction au cours de l'exercice 2022 et toujours en fonction au 22 février 2023

Les compétences de chacun des membres du conseil d'administration, sont détaillées dans les fiches ci-après. Elles précisent le contenu de la cartographie des compétences du conseil d'administration qui figure en section 4.2.1.b ci-dessus. Les informations ci-après reprennent les mêmes pictogrammes rappelés ci-dessous :



JACQUES GOUNON, PRÉSIDENT DE GETLINK SE

69 ans – Français

Président et administrateur non indépendant de Getlink SE

Date de premier mandat : 9 mars 2007 ; ancienneté au conseil d'administration : 15 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

628 027 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 2 comités : comité éthique et RSE et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité de sécurité et de sûreté : 88 % et du comité éthique et RSE : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Jacques Gounon est un ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. Après avoir commencé sa carrière en 1977 dans la fonction publique, il devient Directeur général du groupe Comatec (1986-1990), puis Directeur du développement du groupe Eiffage (1991-1993), Conseiller Industrie au cabinet du Ministre du Travail (1993-1995), Directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Transports (1995-1996), Directeur général adjoint du Groupe Alstom (1996) et Président du secteur entreprise et Membre du comité exécutif d'Alstom (2000), Vice-président directeur général du groupe Cegelec (2001). Président-directeur général de Getlink SE de 2007 à 2020, Jacques Gounon est devenu Président du conseil d'administration de Getlink SE le 1^{er} juillet 2020. Il détient différents mandats d'administrateur dans des filiales de Getlink. Il est administrateur d'Aéroports de Paris, Président du comité pour la Transalpine ; il est devenu en 2019, Président de La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais. Jacques Gounon a été Président de Fer de France, l'association du rail français entre 2020 et janvier 2023. Le 23 septembre 2021, Jacques Gounon a été élu Président du Conseil d'Administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris).



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur, président du comité d'audit	Aéroports de Paris / Euronext Paris	2008 à ce jour

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Président du conseil d'administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris) ; Président du comité pour la Transalpine ; Président de La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais.

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandats expirés	Société	Dates
Président-directeur général	Getlink SE	2007-2020

YANN LERICHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE GETLINK SE

49 ans – Français

Directeur général et administrateur non indépendant de Getlink SE

Date de premier mandat : 28 avril 2021 ; ancienneté au conseil d'administration : 1 an

Date d'échéance du mandat en cours : 2025

4 500 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 1 comité : comité de sécurité et sûreté

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100%

Taux d'assiduité aux réunions du comité : 100%



Biographie, expertise et expérience

Yann Leriche, diplômé de l'École Polytechnique (1997), puis de l'École des Ponts et Chaussées, du Collège des Ingénieurs et de l'ESCP-Europe, a débuté sa carrière dans le secteur public, en tant que directeur de projets d'infrastructures routières, puis de construction et d'exploitation de système de transport collectif. Après une expérience solide chez Bombardier Transport où il a pris la Direction des systèmes de transport « Guided Light Transit », Yann Leriche a intégré le groupe Transdev en 2008, en qualité de Directeur général de Transamo, puis Président-Directeur général de la filiale allemande Transdev SZ et Directeur adjoint des activités de transit en Amérique du Nord en 2012. En 2014, il a été nommé Directeur de la performance du Groupe et membre du Comité exécutif. De 2017 à 2020, il a été Directeur Général de Transdev Amérique du Nord, en charge des activités américaines et canadiennes du groupe (17 000 employés, un chiffre d'affaires de 1,4 Md\$, 100 villes et agglomérations desservies par sept moyens de transports différents). Il était également responsable du développement mondial des activités de véhicules autonomes du groupe Transdev. Yann Leriche a rejoint Getlink le 1^{er} juillet 2020 en qualité de Directeur général. Il a été élu membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 28 avril 2021. Au sein du Groupe, il a été désigné Président-directeur général de FM, Président d'Eurotunnel Holding, Président de Get Finances, et Director de CTG ainsi que d'ESL.

Yann Leriche apporte notamment au conseil d'administration sa vision stratégique, ainsi que ses compétences et expériences en tant que dirigeant, mais aussi son expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international et sa connaissance fine des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger : néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

CARLO BERTAZZO

57 ans – Italien

Administrateur non indépendant de Getlink SE

Date de premier mandat : 5 novembre 2020 ; ancienneté au conseil d'administration : 2 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

2 018 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Comités : néant

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100%



Biographie, expertise et expérience

Carlo Bertazzo a occupé les fonctions de Directeur général d'Atlantia jusqu'en décembre 2022. Actuellement, il est également membre du conseil d'administration d'Abertis Infraestructuras (2018) et de Getlink (2020). Il a commencé sa carrière à la Banca Commerciale Italiana (aujourd'hui Banca Intesa) en 1990 et en 1991, il a rejoint le département des investissements de l'IFI (aujourd'hui EXOR, la société holding de la famille Agnelli) où il est resté jusqu'en 1994. Il a travaillé chez Edizione entre 1994 et 2019, en tant que Directeur général depuis 2012 puis Président Directeur général au cours de la dernière année, où il a joué un rôle clé dans plusieurs processus de diversification au fil des ans, en gérant les acquisitions d'Autogrill et de Generali Supermercati (1995), d'Atlantia (2000), d'une participation dans Telecom Italia (2001), de Gemina (2005, désormais appelée Aeroporti di Roma, fusionnée avec Atlantia en 2013) et de Cellnex (2018). Entre 2009 et 2013, il a été Directeur général de Gemina et co-Directeur général d'Aeroporti di Roma. Il est diplômé *magna cum laude* en commerce et administration de l'université Ca' Foscari de Venise. Il a été coopté par le conseil d'administration de Getlink SE le 5 novembre 2020, cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale de Getlink SE le 27 avril 2021. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2022 pour une nouvelle durée de quatre années.

Carlo Bertazzo apporte au conseil d'administration sa longue expérience du secteur des infrastructures, sa connaissance approfondie du marché des fusions et acquisitions, son expertise en matière de sûreté et de sécurité, sa culture internationale, ainsi que son expérience de nombreuses années du mandat d'administrateur.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Administrateur	Abertis Infraestructuras S.A.	2018 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Autres fonctions	Société	Dates
Administrateur et Directeur Général	Atlantia S.p.A. / Borsa italiana	2020 à 2022
Administrateur	Autostrade per l'Italia S.p.A	2019 à 2022
Administrateur	Cellnex S.A.	2018 à 2020
Directeur Général	Edizione srl	2019 à 2020
Administrateur	ConnecT S.p.A	2018 à 2020
Directeur Général	Sintonia S.p.A.	2018 à 2020
Administrateur	Aeroporti di Roma S.p.A.	2016 à 2019

ELISABETTA DE BERNARDI DI VALSERRA

46 ans – Italienne

Administratrice non indépendante de Getlink SE

Date de premier mandat : 18 avril 2018 ; ancienneté au conseil d'administration : 4 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

3 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité comité d'audit : 100 %

**Biographie, expertise et expérience**

Elisabetta De Bernardi di Valserra est diplômée *magna cum laude* en génie électronique à l'Université degli Studi de Pavie. Elle est membre du conseil d'administration d'Aeroporti di Roma, Telepass et Aéroports de la Côte d'Azur. Elle a commencé sa carrière chez Morgan Stanley en 2000, dans la banque d'investissement, où elle a travaillé dans l'équipe de communication et médias à Londres, puis dans l'équipe corporate finance à Milan, où elle est restée jusqu'en 2013, en tant que directeur exécutif. Chez Morgan Stanley, Elisabetta est intervenue comme conseil sur plusieurs transactions, dont des fusions acquisitions, des opérations sur capital ou de dette. Entre 2013 et 2015, elle a été associée de la société Space Holding, lançant et plaçant sur la Bourse italienne des entités dédiées aux acquisitions Space SpA et Space 2 SpA, qui ont terminé leur regroupement en fusionnant avec Fila Avio et Aquafil. Entre 2015 et 2020, elle a été Directrice des Investissements d'Edizione Srl puis a rejoint Atlantia S.p.A où elle occupe actuellement les fonctions de Directrice des Investissements Aéroports & mobilité des services. Elle a été désignée membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2018. L'assemblée générale de Getlink SE du 27 avril 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur d'Elisabetta De Bernardi Di Valserra jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

Elisabetta De Bernardi di Valserra apporte notamment au conseil d'administration son expérience d'administratrice de groupes industriels à dimension internationale, sa connaissance du secteur des infrastructures, ainsi que son expertise financière en gestion de participations.

**Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant****Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :**

Autres fonctions	Société	Dates
Administratrice	Aeroporti di Roma S.p.A.	2019 à ce jour
Administratrice	Telepass S.p.A.	2020 à ce jour
Administratrice	Aéroports de la Côte d'Azur S.A.	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandats expirés	Société	Dates
Administratrice	Autostrade per l'Italia S.p.A.	2019 à 2022
Gérante	Autostrade Concessioni e Costruzioni S.p.A.	2020 à 2021
Gérante	ConnecT S.p.A.	2018 à 2020
Administratrice	Atlantia S.p.A.	2016 à 2019
Administratrice	Sintonia S.p.A.	2018 à 2019
Administratrice	Cellnex Telecom S.A. / Madrid	2018 à 2020

MARK CORNWALL

54 ans – Britannique

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Date de premier mandat : 28 avril 2021 ; ancienneté au conseil d'administration : 1 an

Date d'échéance du mandat en cours : 2025

3 159 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 1 comité : comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité de sécurité et de sûreté : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Mark Cornwall a participé pendant cinq ans à la construction du Tunnel, notamment à la construction du pont n°1 (Norwest Holst) et à l'installation du système caténaire en tant que caténariste pour Balfour Beatty. À l'achèvement du système caténaire, il a ensuite rejoint Eurotunnel en 1993 en tant que technicien caténaire avant d'être nommé group leader caténaire en 2009. Pendant cette période, il a été nommé représentant du Company Council d'Eurotunnel, puis élu représentant principal du Company Council d'Eurotunnel en 2003. Il a également joué un rôle actif au sein de Société Européenne Getlink SE, travaillant en étroite collaboration avec ses collègues français au cours des 18 dernières années. Mark Cornwall a été nommé administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de Getlink SE le 28 avril 2021, sur désignation, du comité de la Société Européenne de Getlink SE le 10 novembre 2020.

Mark Cornwall apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger : néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

STÉPHANE SAUVAGE

56 ans – Français

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Date de premier mandat : 22 mai 2018 ; ancienneté au conseil d'administration : 4 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

850 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 2 comités : comité des nominations et des rémunérations et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité nominations et des rémunérations et comité de sécurité et de sûreté : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Stéphane Sauvage intègre le Groupe en 1998, après avoir participé, côté constructeur (GIE Transmanche Construction), aux travaux de construction du Tunnel pendant huit ans, à différentes fonctions, dont celles de chef d'équipe coffreur/boiseur lors de la construction du cross-over, ou contrôleur qualité des équipements définitifs en Tunnel. Stéphane Sauvage a rejoint Eurotunnel comme agent d'accueil clientèle polyvalent, puis coordinateur plates formes. Jusqu'au 29 mai 2018, il a assuré les fonctions de secrétaire du Comité social et économique Eurotunnel, délégué syndical Force Ouvrière, membre titulaire du Comité social et économique, représentant titulaire au Comité de Société Européenne et représentant Syndical au Comité de Groupe. Meilleur ouvrier du département (1984), il est Pompier de première intervention en milieu souterrain et titulaire du Brevet de secouriste sauveteur du travail, ainsi que du Brevet de réanimation. Stéphane Sauvage a été renouvelé par le Comité de Groupe France pour un nouveau mandat de quatre années.

Stéphane Sauvage apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger : néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

PHILIPPE VANDERBEC

54 ans – Français

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Date de premier mandat : 6 juin 2018 ; ancienneté au conseil d'administration : 4 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

350 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 2 comités : comité des nominations et des rémunérations et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité nominations et des rémunérations et comité de sécurité et de sûreté : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Philippe Vanderbec a rejoint Eurotunnel en 1993, comme conducteur chef de train. En 2000, il a été désigné secrétaire général de l'organisation syndicale Confédération Générale du Travail (CGT) Eurotunnel. En 2008, il a été élu Président Général du conseil des Prud'hommes de Calais et en 2014, il est devenu formateur des Conseillers Prud'hommes CGT pour le Département du Pas-de-Calais et secrétaire du comité de Société Européenne Getlink SE. Le 6 juin 2018, le Comité de Société Européenne de Getlink SE a désigné à l'unanimité Philippe Vanderbec en qualité d'administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de Getlink SE. Philippe Vanderbec a été renouvelé par le Comité de Société Européenne de Getlink SE pour un nouveau mandat de quatre années.

Philippe Vanderbec apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger : néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

CORINNE BACH

49 ans – Française

Administratrice indépendante et Administratrice Référent environnement et climat de Getlink SE

Date de premier mandat : 20 décembre 2016 ; ancienneté au conseil d'administration : 6 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

5 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 2 comités : comité d'audit et comité éthique et RSE (présidente)

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité d'audit et du comité éthique et RSE : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Corinne Bach est une ancienne élève de l'École Polytechnique, diplômée de l'Imperial College de Londres, de l'INSEAD, ainsi que de Télécom Paris. Elle a été Président-directeur général de CanalOlympia et Vice-présidente de Vivendi Village au sein du groupe Vivendi de 2015 à 2018. Elle a travaillé également chez SFR et NavLink, en France et aux États-Unis. En 2018, elle est nommée Directrice du Développement et des Opérations à Studiocanal. En 2020, Corinne Bach devient co-présidente de Carbometrix, société spécialisée dans la construction de référentiel des émissions de gaz à effet de serre des entreprises. La cooptation de Corinne Bach, en qualité de membre du conseil d'administration de Getlink SE, a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 avril 2017. L'assemblée générale de Getlink SE du 27 avril 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur de Corinne Bach jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

Corinne Bach apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeante de groupes innovants de services technologiques, ainsi que son expertise en matière de stratégie, notamment environnementale tout particulièrement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'ère du digital.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Président	Roselend Conseil	2020 à ce jour
Co-Présidente	Carbometrix	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat	Société	Dates
Administrateur	Magic Makers SAS	2016 à 2022
Administrateur	Smile & Pay	2019 à 2020
Représentant Vivendi Village au conseil d'administration	La Frontera Production (Association)	2018 à 2019
Administrateur	The Copyrights Group Limited	2017 à 2020
Administrateur	Marketreach Licensing Services Limited	2017 à 2020
Administrateur et membre du comité stratégique	Festival Production SAS	2016 à 2019
Président	Talents et Spectacles Congo SAS	2016 à 2019
Administrateur	L'Olympia SAS	2015 à 2020
Président	Talents et Spectacles Gabon SAS	2016 à 2019
Président	Talents et Spectacles Cameroun SAS	2016 à 2019
Président	Talents et Spectacles Burkina Faso SAS	2016 à 2019
Président	Talents et Spectacles RDC SAS	2016 à 2019

BERTRAND BADRE

54 ans – Français

Administrateur indépendant et Administrateur Référent de Getlink SE

Date de premier mandat : 18 décembre 2017 ; ancienneté au conseil d'administration : 5 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

4 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 89 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité d'audit : 100 %

**Biographie, expertise et expérience**

Bertrand Badré, ancien élève de l'ENA, est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et des Hautes Études Commerciales de Paris. Affecté à l'Inspection générale des finances en 1995, il devient en 1999 directeur-adjoint de la banque Lazard à Londres, puis vice-président et directeur à New York (2000). En 2003, il rejoint le cabinet du Président Jacques Chirac. Il devient Associé de la banque Lazard à Paris puis, en 2007, il devient Directeur Financier du Crédit Agricole, puis de la Société Générale. En 2013, Bertrand Badré est nommé directeur général finances de la Banque Mondiale et dans ce cadre, va représenter l'organisation au sein du G7, du G20, et du Conseil de stabilité financière. Bertrand Badré a significativement contribué aux réflexions de la Banque Mondiale sur le financement du développement. Bertrand Badré est connu pour son engagement à mettre en œuvre les objectifs du développement durable grâce à une plus grande implication du secteur privé. Il quitte le groupe de la Banque Mondiale en 2016 et crée le fonds d'investissement Blue like an Orange Sustainable Capital, qui vise à orienter l'investissement sur des projets économiques novateurs dans les pays en développement. Bertrand Badré est senior advisor ESG Sustainability pour JAB Holdings et leurs fonds JCF. Bertrand Badré est gérant de la Sipa-Ouest-France (Société d'investissements et de participations), société civile française dans le domaine des médias. Il est Président du Comité d'audit de la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) depuis décembre 2017.

Bertrand Badré a été coopté par le conseil d'administration de Getlink SE le 18 décembre 2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale de Getlink SE du 18 avril 2018, laquelle a renouvelé son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2021. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2022 pour une nouvelle durée de quatre années.

Bertrand Badré apporte notamment au conseil d'administration son expérience et son expertise reconnues en finances internationales et sa connaissance des marchés, ainsi que sa vision sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

**Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant****Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :**

Autres fonctions	Société	Dates
Directeur général	Blue like an Orange Sustainable Capital	2016 à ce jour
Président	BlueOrange consultants	2016 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur	Liquidnet	2018 à 2021
Administrateur, président du comité d'audit	Wealthsimple	2017 à 2021

SHARON FLOOD

57 ans – Britannique

Administratrice indépendante de Getlink SE

Date de premier mandat : 30 avril 2020 ; ancienneté au conseil : 2 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2024

3 289 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 1 comité : comité de sécurité et de sûreté (présidente)

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité de sécurité et de sûreté : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Sharon Flood, diplômée du Chartered Institute of Management Accountants et après un diplôme universitaire en mathématiques de l'Université de Bath, est titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Sharon Flood a acquis une expérience reconnue en finances et stratégie dans différentes sociétés, notamment Castorama/Kingfisher et les grands magasins John Lewis, où elle a assumé la fonction de Directrice Finances. Elle a également occupé la fonction de chef des opérations financières du groupe Sun European Partners. Sa carrière riche comprend plus de cinq années en qualité de membre du conseil d'administration de Network Rail, le propriétaire de l'infrastructure ferroviaire britannique, où elle présidait les comités d'audit et de risque, de trésorerie et de durabilité environnementale, et quatre années en tant que présidente du Conseil de surveillance pour S T Dupont SA. Elle est actuellement présidente de Seraphine Group PLC, une marque internationale de vêtements de maternité et d'allaitement à dominance numérique et présidente du comité des rémunérations de Pets at Home Plc, la première société britannique de soins pour animaux de compagnie. Elle est membre du conseil d'administration du Science Museum Group et de l'université de Cambridge. Sharon Flood a été nommée administratrice indépendante de Getlink SE par l'assemblée générale du 30 avril 2020 et a rejoint le conseil d'administration le 1^{er} octobre 2020.

Sharon Flood apporte au conseil d'administration son expertise reconnue en matière ferroviaire, comptable et financière, ainsi que ses compétences et son expérience en tant qu'administratrice indépendante de sociétés internationales.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 2

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administratrice	Seraphine Group PLC / London (LSE)	2021 à ce jour
Administratrice, présidente du comité des rémunérations	Pets at Home Plc / London (LSE)	1997 à ce jour

Autres fonctions et autres mandats dans des sociétés non cotées exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Administratrice, présidente du comité d'audit	Connect Infrastructure Topco Limited	2020 à ce jour
Trustee and Chair of Finance	The Science Museum Group	2015 à ce jour
External Member of Council/Trustee	University of Cambridge	2019 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandats et fonctions	Société	Dates
Administratrice, présidente du comité d'audit	Crest Nicholson Plc / London (LSE)	2015 à 2021
Administratrice, présidente du comité d'audit, des risques, de la trésorerie et de la RSE	Network Rail	2014 à 2020
Non-executive Director	British Gymnastics	2016 à 2018

JEAN-MARC JANAILLAC

69 ans – Français

Administrateur indépendant de Getlink SE

Date de premier mandat : 30 avril 2020 ; ancienneté au conseil : 2 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2024

3 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 3 comités : comité de sécurité et de sûreté, comité des nominations et des rémunérations et comité d'audit

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité de sécurité et de sûreté : 90 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité des nominations et des rémunérations : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité d'audit : 100 %

**Biographie, expertise et expérience**

Jean-Marc Janaillac, diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC) et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA), après un début de carrière dans l'administration française (1980-1997), a successivement été Directeur-général délégué d'AOM (1997-2000), puis Président-Directeur général de Groupe Maeva (2000-2002). Il a rejoint la RATP en 2004, en qualité de Directeur général du développement ; il est devenu Président-directeur général (2004-2010) puis Président du Directoire (2010-2012) de RATP Développement. En 2012, il devenait Président-directeur général de Transdev (2012-2016), groupe international spécialisé dans le domaine des transports terrestres, Jean-Marc Janaillac a également été administrateur d'Air France de 1989 à 1994 et Président-Directeur général du groupe Air France-KLM et Président d'Air France (2016 -2018). Depuis 2018, il est Président de la Fnege (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises). Il a été nommé membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 30 avril 2020.

Jean-Marc Janaillac apporte au conseil d'administration, de par sa stature reconnue de président et de directeur général, une expérience riche en matière de gouvernance tout particulièrement dans le secteur des infrastructures régulées, une expertise forte en matière financière et de fusions-acquisitions, mais aussi une connaissance fine des transports internationaux et de leurs modèles économiques.

**Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 1**

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur	FNAC Darty / Euronext	2019 à ce jour

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Commissaire surveillant	Caisse des dépôts et consignations	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandats expirés	Société	Dates
Membre du conseil de surveillance	Navya / Euronext	2021 à 2022
Président-directeur général	Air France KLM	2016 à 2018
Président	Air France	2016 à 2018

COLETTE LEWINER

77 ans – Française

Administratrice indépendante de Getlink SE

Date de premier mandat : 20 mai 2011 ; ancienneté au conseil : 11 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2023

5 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 2 comités : comité d'audit (présidente) et comité éthique et RSE

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité d'audit et du comité éthique et RSE : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Colette Lewiner, ancienne élève de l'École Normale Supérieure, agrégée de physique et Docteur en Sciences physiques, est administratrice d'EDF, Colas et CGG (S.A.). Elle a été également administratrice de Bouygues de 2010 à 2022, d'Ingenico Group de 2015 à 2018 et de Nexans de 2004 à 2020. Débutant sa carrière à l'Université en tant que maître de conférences où elle mena des recherches sur les phénomènes électriques et magnétiques dans de nouveaux types de semi-conducteurs, elle rejoignit EDF en 1979 à la Direction des Études et Recherche, puis créa la Direction du développement et de la stratégie commerciale. En 1992, elle fut nommée Président-directeur général de SGN Réseau Eurisys, filiale de Cogema, puis entra chez Capgemini pour créer le secteur « Utilities » qu'elle dirigea. En 2000, à la suite de la fusion de Capgemini et Ernst & Young, Colette Lewiner fut nommée Directrice générale de GSU (Global Sector Unit) « Energy, Utilities and Chemicals ». Elle prit en 2004 la responsabilité de l'unité marketing global du groupe (qu'elle dirigea jusqu'en 2008) en plus de la direction globale du secteur « Energy, Utilities and Chemicals ». En juillet 2012, Colette Lewiner quitte la Direction du secteur « Energy, Utilities and Chemicals » pour devenir Conseillère Energie du Président de Capgemini. Auteur du « Que sais-je » sur les centrales nucléaires et de multiples publications scientifiques, Colette Lewiner est commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et grand officier dans l'Ordre National du Mérite. La cooptation de Colette Lewiner en qualité de membre du conseil d'administration de Getlink SE a été ratifiée par l'assemblée générale du 26 avril 2012. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2020 pour une durée de trois années.

Colette Lewiner apporte notamment au conseil d'administration, outre son expertise de présidente de comité d'audit, sa vision en matière de technologie et de transformation numérique, ainsi que son expérience d'administratrice de groupes à dimension internationale.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 3

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur Indépendant, Présidente du Comité de rémunération, de nomination et de la gouvernance, membre du comité d'audit	CGG (S.A.) / Euronext Paris	2018 à ce jour
Administrateur indépendant, présidente du comité de sélection et des rémunérations, membre du comité des comptes, du comité de sélection et des rémunérations et du comité d'éthique et du mécénat	Colas (filiale de Bouygues) / Euronext Paris	2011 à ce jour
Administrateur, membre du comité de suivi des engagements nucléaires, présidente du comité des nominations et des rémunérations et de la gouvernance	EDF / Euronext Paris	2014 à ce jour

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Conseillère Energie du Président	Capgemini	2012 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandats expirés	Société	Dates
Administratrice indépendante de Bouygues, présidente du comité de sélection et des rémunérations	Bouygues	2010 à 2022
Administrateur indépendant, membre du comité stratégique et de développement durable et du comité des nominations, rémunérations et gouvernance	Nexans / Euronext Paris	2004 à 2020
Administrateur indépendant, membre du comité d'audit et financement et du comité stratégie	Ingenico Group (S.A.)	2015 à 2018

BRUNE POIRSON

40 ans – Française et Américaine

Administratrice indépendante de Getlink SE

Date de premier mandat : 27 avril 2022 ; ancienneté au conseil d'administration : 10 mois

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

1 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 1 mars 2023

Membre de 1 comité : comité éthique et RSE

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité éthique et RSE : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Brune Poirson, née à Washington D.C., de nationalité française et américaine, diplômée de la London School of Economics, de l'IEP d'Aix et de la Kennedy School de Harvard ; elle a débuté sa carrière à Londres, au sein de la Fondation pour l'Innovation de la Grande-Bretagne, puis a rejoint l'Agence Française de Développement au poste de coordonnatrice de projet à New Delhi, sur des projets de préservation de la biodiversité, de financement de modes de transports durables et d'énergies vertes. Après avoir été directrice du développement durable et de la responsabilité sociale d'une de ses filiales de Veolia à Delhi, elle a rejoint à Boston, un incubateur de startups vertes. Brune Poirson a été pendant trois ans Secrétaire d'État à la Transition Écologique et la première française élue Vice-Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement. Brune Poirson est directrice du développement durable et membre du comité exécutif du groupe hôtelier français Accor. Elle a été nommée membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 27 avril 2022.

Brune Poirson apporte notamment au conseil d'administration, sa compétence en matière environnementale, de gestion des risques et contribue à enrichir les travaux du conseil sur la stratégie et le déploiement des plans d'action du Groupe en matière de développement durable.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Directrice du Développement Durable, membre du comité exécutif	Accor	2021 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

PERRETTE REY

80 ans – Française

Administratrice indépendante de Getlink SE

Date de premier mandat : 20 mars 2013 ; ancienneté au conseil : 9 ans

Date d'échéance du mandat en cours : 2023

5 000 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 22 février 2023

Membre de 3 comités : comité des nominations et des rémunérations (présidente), comité d'audit et comité éthique et RSE

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité des nominations et des rémunérations, du comité d'audit et du comité éthique et RSE : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Perrette Rey, docteur en droit des affaires de Paris I, DES de gestion économique de Paris I, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'IAE et du CPA de Paris, a débuté sa vie professionnelle comme directrice commerciale de la SOVA, entreprise familiale de mécanique, métallurgie et fonderie, avant de créer sa société de conseil en organisation, gestion et informatique puis de diriger un organe de presse spécialisé dans l'informatique et la gestion. Entrée en 1977 à la Chambre Syndicale des Banques Populaires, elle a successivement exercé les fonctions de stratégie, de direction du budget, des finances et de l'informatique, puis de conseiller du président du Groupe Banques Populaires. Éluë en 1992 juge au tribunal de commerce de Paris, puis successivement président de chambre, vice-président, elle a été la première femme (et à ce jour depuis 450 ans la seule femme) à être élue président du tribunal de commerce de Paris, puis président de la Conférence Générale des tribunaux de commerce qui regroupe tous les tribunaux de commerce de France, de 2004 à 2008. Elle a présidé l'observatoire des difficultés des entreprises de la CCI de Paris Ile de France. De 2008 à 2013, elle a été membre de la Commission des Participations et des Transferts. La cooptation de Perrette Rey, en qualité de membre du conseil d'administration de Getlink SE, a été ratifiée par l'assemblée générale du 15 mai 2013. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2022 pour une durée d'une année.

Perrette Rey apporte notamment au conseil d'administration son expertise plurielle et son expérience reconnue en matière de droit et de gestion des affaires, ainsi que son expérience d'ancien cadre dirigeant.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : néant

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger : néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

PETER RICKETTS

70 ans – Britannique

Administrateur indépendant de Getlink SE

Date de premier mandat : 27 avril 2022 ; ancienneté au conseil d'administration : 10 mois

Date d'échéance du mandat en cours : 2026

2 500 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 24 février 2023

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité aux réunions du comité des nominations et des rémunérations : 100 %



Biographie, expertise et expérience

Peter Ricketts, Baron Ricketts of Shortlands, diplômé de l'Université d'Oxford et Master of Arts du Pembroke College, Honorary DLC de l'Université du Kent et Honorary LLO de l'Université de Bath, a débuté sa carrière en 1974 au Foreign and Commonwealth Office (FCO). En poste auprès de la délégation du Royaume-Uni à l'OTAN à Bruxelles, il rejoint le FCO, où il exerce en 1983, les fonctions de Directeur Adjoint du cabinet de Sir Geoffrey Howe (Ministre des Affaires étrangères), de premier secrétaire d'Ambassade à Washington (États-Unis) en 1985, de Chef de division à Hong Kong en 1990, de Conseiller aux affaires européennes et économiques à l'Ambassade en France en 1995 et de Directeur Politique adjoint en 1997. Il a été nommé en 2000 Président du Joint Intelligence Committee, puis en 2001 Directeur politique du FCO. De 2003 à 2006, il était représentant permanent du Royaume-Uni à l'OTAN. Il est devenu en 2006 Secrétaire Général du FCO, puis en 2010 Conseiller pour la sécurité nationale au Royaume-Uni. Enfin, de 2012 à janvier 2016, il a été Ambassadeur du Royaume-Uni en France et à Monaco. Président du Normandy Memorial Trust (association bénévole, Royaume-Uni) jusqu'en 2021, Membre de la House of Lords, Londres, vice-président du Royal United Services Institute, Londres, Peter Ricketts est membre du Conseil d'administration et membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance d'Engie. Il a été nommé membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 27 avril 2022.

Peter Ricketts apporte, notamment, au conseil d'administration, sa connaissance et son expérience riche et reconnue dans le domaine des enjeux géostratégiques, des affaires publiques britanniques et son expérience de membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en matière de ressources humaines.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur indépendant, membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance	Engie / Euronext Paris	2016 à ce jour

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Vice-président	Royal United Services Institute	2021 à ce jour
Président	Franco-British Council	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : néant

d) Présentation des membres du conseil d'administration dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2022

PATRICIA HEWITT

74 ans – Britannique

Administratrice indépendante de Getlink SE

Date d'échéance de mandat : 27 avril 2022



Biographie, expertise et expérience

Patricia Hewitt, diplômée de l'Université de Cambridge, était Membre du Parlement britannique représentant le Parti Travilliste pendant 13 ans. Patricia Hewitt a d'abord travaillé pour Age Concern (le plus grand organisme caritatif au Royaume-Uni dédié aux personnes âgées). Secrétaire économique au Trésor (1998-1999), elle a ensuite été promue Ministre d'e-Commerce et des petites et moyennes entreprises (1999 et 2001), puis elle a œuvré comme Secrétaire d'État au Commerce et à l'Industrie et Ministre de la condition féminine de 2001 à 2005, avant de devenir Secrétaire d'État à la santé de 2005 à 2007. Elle a rejoint le conseil d'administration de Getlink SE en mai 2010. En tant que Président du comité éthique et RSE, Patricia Hewitt avait été nommée Administrateur Référent environnement et climat, et à ce titre a veillé à ce que le conseil d'administration soit en mesure de prendre des décisions éclairées sur une transition appropriée et d'encourager une approche transformationnelle à long terme sur le changement climatique.

Patricia Hewitt a apporté notamment au conseil d'administration sa culture internationale, sa profonde connaissance du marché britannique, son expertise en matière de sécurité et sûreté et son expérience et sa compétence en matière de RSE (condition féminine et santé).



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe à la date à laquelle son mandat a pris fin : néant

JEAN-PIERRE TROTIGNON

72 ans – Français

Administrateur indépendant de Getlink SE

Date d'échéance du mandat : 27 avril 2022



Biographie, expertise et expérience

Jean-Pierre Trotignon est un ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur des Ponts et Chaussées, titulaire d'un Master of Science, Berkeley. Directeur Général Adjoint d'Autoroutes du Sud de la France (1987-1992) et Directeur Général de la Compagnie Signature SA de 1992 à 1998, il a rejoint le groupe Caisse des Dépôts Développement (C3D) en 1998, où il a occupé successivement les fonctions de Directeur Général de la société Egis Projects S.A. (1998-2000), Président Directeur Général ISIS SA (1998-2001), Amministratore Delegato d'Egis Italia S.p. (2000-2001), puis Directeur Délégué Europe Continentale de Transdev SA (octobre 2001 à janvier 2003). De 1999 à 2003, parallèlement à ses fonctions chez C3D et Ubifrance, il fut Président du Port Autonome de Dunkerque. Après deux années en qualité de Directeur Général d'Ubifrance, il a rejoint Eurotunnel en août 2005, en qualité de Chief Operating Officer, où il a assumé la responsabilité de l'ensemble des services commerciaux, opérationnels et techniques de l'entreprise, en France et au Royaume-Uni, avant d'être nommé Directeur Général Délégué, de 2008 à 2009. Jean-Pierre Trotignon a été administrateur et président du conseil d'administration de la société suisse, BG Bonnard et Gardel Holding SA jusqu'en mars 2020. Il a rejoint le conseil d'administration de Getlink SE en 2010.

Jean-Pierre Trotignon a apporté notamment au conseil d'administration, sa connaissance des activités du Groupe, ses compétences et expériences en tant qu'ancien dirigeant de groupe international, mais aussi de dirigeant opérationnel et fonctionnel d'Eurotunnel et son expertise en matière de sécurité et sûreté.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe à la date à laquelle son mandat a pris fin : néant

- e) Nouveaux membres du conseil d'administration dont la nomination sera présentée à l'assemblée générale du 27 avril 2023

BENOÎT DE RUFFRAY

56 ans – Français

Administrateur non indépendant de Getlink SE

(sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 27 avril 2023)



Biographie, expertise et expérience

Benoît de Ruffray est un ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École des Ponts ParisTech et titulaire d'un master de l'Imperial College à Londres. Il a débuté sa carrière en 1990 au sein du groupe Bouygues. Chez Bouygues Travaux Publics jusqu'en 2003, il a exercé différentes fonctions et a été à la tête d'importants projets, avant de prendre en 2001 la direction de la zone Amérique latine. De 2003 à 2007, il a été directeur général de Dragages Hong Kong et a supervisé les activités de Bouygues Travaux Publics en Asie-Pacifique et de Bouygues Bâtiment International en Asie du Nord. En 2008, il a été nommé directeur général délégué de Bouygues Bâtiment International en Asie du Nord. En 2015, il devient directeur général de Soletanche Freyssinet (groupe Vinci). Il rejoint le groupe Eiffage en janvier 2016 en tant que Président-Directeur général.

Benoît de Ruffray apporterait notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeant de groupes, son expertise en matière de stratégie et ses compétences métiers (construction et maintenance ferroviaire, énergie et concessions) et RSE.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 1*

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Président-Directeur général	Eiffage / Euronext Paris	2016 à ce jour

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Président (entités non cotées du Groupe Eiffage)	Eiffage Energie Systèmes-Clemessy	2017 à ce jour
	Eiffage Energie Systèmes-Régions France	2017 à ce jour
	Eiffage Energie Systèmes-Participations	2017 à ce jour
	Eiffage Energie Système-Télécom	2017 à ce jour
	Groupe Goyer	2019 à ce jour
	Fondation d'Entreprise Eiffage	2015 à ce jour
Président et administrateur	Eiffage SAS	2015 à ce jour
Président et administrateur	Financière Eiffarie (SAS)	2015 à ce jour
Administrateur (Groupe Eiffage)	APRR et AREA	2018 à ce jour
Président du conseil d'administration	École des Ponts ParisTech	2018 à ce jour
Président du conseil d'administration	Fondact	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat	Société	Dates
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Eiffage infrastructures	2022

* La candidature de Benoît de Ruffray au poste d'administrateur de la Société Générale sera proposée à l'assemblée générale de la Société Générale, société cotée, prévue le 23 mai 2023.

MARIE LEMARIÉ

51 ans – Française

Administratrice non indépendante de Getlink SE

(sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 27 avril 2023)



Biographie, expertise et expérience

Marie Lemarié est une ancienne élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Boston University (Master in Economics). Après un début de carrière en tant qu'économiste (RexeCode) et dans la gestion d'actifs (State Street Banque), elle a rejoint Aviva (Groupe international d'assurance) en 2003. Elle a créé puis dirigé la direction des investissements chez Aviva France jusqu'en 2011. En 2012, elle rejoint le Groupe d'assurance français Groupama où elle dirige le pilotage des investissements, les fusions / acquisitions, le financement et la gestion de capital pour le compte du Groupe. En 2018, elle rejoint Scor Ireland comme Directeur général.

Marie Lemarié apporterait notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeante, son expertise en matière financière, de gestion des risques, de fusions et acquisitions et ses connaissances dans les domaines de la construction et la maintenance ferroviaire ainsi que l'énergie.



Nombre de mandats en cours dans des sociétés cotées en France et à l'étranger, en dehors du Groupe au 22 février 2023 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur et membre du comité d'audit	Eiffage / Euronext Paris	2012 à ce jour

Autres fonctions exercées en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Directeur Général	Scor Ireland	2018 à ce jour
Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit	Agence France Locale	2022 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat	Société	Dates
Président	SCEPAR (Société Centrale d'Études et de Participations)	2018
Administrateur	Groupama Assicurazioni (Italie)	2018
Administrateur	Gan Assurances	2018
Administrateur	Gan Prévoyance	2018
Administrateur représentant permanent de Groupama Investments	Le Monde Entreprises	2018
	Cofintex6	2018
	AssurVie	2018
Président, représentant permanent de Groupama SA	Groupama Investments	2018
Gérant, représentant permanent de Groupama SA	Scima-GFA	2018
Administrateur, représentant permanent de Groupama SA	Sofitproteol	2018
Membre du conseil de surveillance de Groupama	Biztosito (Hongrie)	2018
Administrateur	Groupama Immobilier	2018
Administrateur	Gan Patrimoine	2018
Administrateur représentant permanent de Gan Prévoyance	Groupama Asset Management	2018
Administrateur représentant permanent de Groupama Gan Vie	Compagnie Foncière Parisienne	2018

4.2.2 PRÉPARATION, ORGANISATION ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Fonctionnement et déontologie du conseil d'administration (dispositions légales, statutaires et du règlement intérieur du conseil d'administration)

Le conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur, dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, en particulier au regard des principes édictés par le Code Afep / Medef. La dernière actualisation du Règlement intérieur du conseil date du 22 février 2021 afin d'intégrer notamment la mise à jour des modifications du Code Afep / Medef.

Le Règlement intérieur couvre, en particulier, la composition du conseil d'administration et les critères d'indépendance des administrateurs, les missions et compétence du conseil d'administration, l'information des administrateurs et le Règlement intérieur de chacun des comités.

Les principales dispositions de ce Règlement intérieur sont décrites ci-après.

i) **Président du conseil d'administration**

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui exerce ses fonctions pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, à moins que le conseil ne fixe une durée moindre. Le Président doit être une personne physique.

Le Président du conseil d'administration dirige et organise les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Getlink SE et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du conseil d'administration est fixée à 70 ans accomplis. Les fonctions de Président cesseront à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel la limite d'âge sera atteinte. Toutefois, le conseil d'administration pourra maintenir le Président en fonction ou renouveler son mandat, pour de nouvelles périodes annuelles, dans la limite de cinq.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à la nomination du nouveau Président.

ii) **Conseil d'administration**

En application des statuts, Getlink SE est administrée par un conseil d'administration composé de trois à treize membres au plus auquel s'ajoute le nombre d'administrateur(s) représentant des salariés, requis par la loi.

Administrateur(s) représentant les salariés

L'assemblée générale du 30 avril 2020, a voté la mise en harmonie des articles 15, 16 et 17 des statuts, relatifs aux membres du conseil d'administration, de façon à refléter la nouvelle rédaction de l'article L. 225-45, issue de la loi n° 2019-486 en date du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi PACTE » et a complété ce dispositif de la possibilité de procéder à des nominations facultatives.

À ce jour, Getlink a désigné trois administrateurs représentant les salariés.

Les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

Administrateur Référent

Le Règlement intérieur du conseil d'administration a prévu la faculté de nomination d'un Administrateur Référent. L'Administrateur Référent doit être un administrateur indépendant au sens du Code Afep / Medef. Il est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Nonobstant la dissociation des fonctions en place depuis 2020 et, dans un souci d'alignement avec les meilleures pratiques de gouvernance, cette fonction d'Administrateur Référent a été confiée à Bertrand Badré, administrateur indépendant, doté d'une large expérience en matière de gouvernance comme le montre sa fiche administrateur ; Bertrand Badré a, de par son ancienneté au sein du conseil d'administration, développé par ailleurs une fine connaissance de Getlink, de son secteur d'activité, de son financement et de ses grands enjeux.

L'Administrateur Référent a une fonction d'assistance du conseil d'administration. Afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance, il exerce les missions suivantes :

- surveiller et gérer les éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration ;
- proposer, selon le cas, au président des points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration ;
- veiller au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités ;
- diriger chaque année l'évaluation du conseil d'administration sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil et de ses comités.

La qualité d'Administrateur Référent peut l'amener à des missions supplémentaires, en lien avec le bon fonctionnement du conseil d'administration. Cela peut comprendre un accompagnement des opérations du conseil d'administration, l'organisation de réunions dans le cadre de comité ad hoc ou d'« executive sessions » qu'il préside.

L'Administrateur Référent reçoit au titre de cette fonction une rémunération équivalente à celle d'un Président de comité.

Administrateur Référent environnement et climat

Dans le souci d'accompagner l'entreprise vers une économie plus sobre en carbone, le conseil d'administration de Getlink SE a institué la possibilité de désignation d'un Administrateur Référent environnement et climat. L'Administrateur Référent environnement et climat en fonction à la date du présent Document d'Enregistrement Universel est la présidente du comité éthique et RSE, Corinne Bach.

Le rôle de l'Administrateur Référent environnement et climat est de veiller à ce que le conseil d'administration puisse impulser en toute connaissance de cause, une transition juste et encourage une démarche de transformation au long cours, permettant d'avancer sur les questions climatiques.

L'Administrateur Référent environnement et climat peut suivre de façon transparente la progression de l'entreprise par rapport au programme de transition arrêté par le conseil d'administration. À cet effet, l'Administrateur Référent environnement et climat peut, notamment :

- veiller à ce que le conseil d'administration soit pleinement informé de l'avancement des chantiers conformément à la trajectoire définie et vis-à-vis des jalons critiques, pour permettre à l'entreprise de se préparer sur différentes échelles de temps ;
- prévoir, en comité éthique et RSE, des mises à jour régulières, et transversales sur la science, l'innovation, les initiatives de pairs ou la réglementation ;
- inviter des experts, en comité éthique et RSE ou en réunion plénière du conseil d'administration, à débattre d'enjeux spécifiques, pour renforcer le savoir collectif ;
- envisager la création d'un panel indépendant de parties prenantes pour éclairer les décisions du conseil d'administration.

iii) Information et formation des administrateurs – communication via une plateforme digitale sécurisée

Le Président du conseil d'administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Ces informations leur sont transmises dans des délais leur permettant d'exercer leur mission dans les meilleures conditions. Un document d'actualité sur les grands domaines d'activité du Groupe, les tendances du marché et le contexte économique, financier et institutionnel est adressé mensuellement aux administrateurs. Le conseil d'administration est par ailleurs informé régulièrement de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels Getlink est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Les administrateurs, plus généralement, reçoivent toute information utile entre les séances du conseil d'administration, tout particulièrement lorsque l'importance ou l'urgence de l'information le requiert. Les administrateurs peuvent compléter ces éléments d'information par des rencontres avec les principaux dirigeants du Groupe.

Getlink, membre de l'Institut Français des Administrateurs, offre à chaque administrateur la possibilité de bénéficier de formations et propose également des formations complémentaires sur les spécificités du Groupe, ses métiers et son secteur d'activité, ou des thèmes spécifiques entrant dans les compétences des comités au sein desquels ils siègent. Les administrateurs représentant les salariés ont ainsi pu s'inscrire à des formations IFA, relatives aux fondamentaux de la finance (compréhension et analyse des états financiers, analyses de rentabilité et autres), à la cybersécurité (gouvernance et cybersécurité) ou des formations autres, notamment linguistiques.

À la demande des membres du conseil d'administration, Getlink organise des formations sur les spécificités des métiers du Groupe afin de faciliter l'intégration des nouveaux administrateurs au travers notamment de visites de sites. Ces visites, qui permettent des échanges avec les équipes opérationnelles du Groupe, contribuent à une meilleure connaissance des métiers de Getlink.

En sous-jacent de l'examen des sujets de RSE à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration, le conseil d'administration est tenu informé, notamment à l'occasion de la présentation des travaux des comités, de l'évolution de la réglementation, avec un éclairage particulier en 2022 sur les sujets de méthodologie générale de comptabilité carbone (variation entre les référentiels), de *Say on Climate* et de mise en œuvre du règlement européen UE 2020/852 du 18 juin 2020 et de ses actes délégués (ci-après la réglementation « Taxonomie »). Le conseil d'administration est tenu informé des évolutions des référentiels en matière de reporting durabilité.

Depuis 2016, le conseil d'administration dispose d'une plateforme digitale, qui permet une mise à disposition fluide, rapide et sécurisée des dossiers du conseil d'administration et des comités. Depuis 2020, le conseil d'administration utilise un outil de visioconférence sécurisé pour ses réunions lorsque celles-ci de tiennent à distance.

iv) Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et, au minimum, trois fois par an, sur convocation du Président ou de l'administrateur désigné le cas échéant pour suppléer le Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil d'administration et / ou selon le cas le Directeur général, peuvent demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent en français avec une traduction libre en anglais. Les documents remis aux administrateurs pour les réunions du conseil, ainsi que les procès-verbaux sont établis en français avec une traduction libre en anglais.

L'assemblée générale du 30 avril 2020 a modifié les statuts pour que le conseil d'administration ait la faculté de prendre des décisions écrites dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ainsi, à l'initiative du Président, le conseil d'administration peut adopter par voie de consultation écrite, certaines décisions, dès lors qu'elles font partie de la liste prévue par la loi, à savoir :

- la nomination provisoire de membres du conseil :
 - en cas de vacance d'un siège par décès ou démission d'un administrateur ;
 - lorsque le nombre d'administrateur est inférieur au minimum statutaire requis, sans toutefois être inférieur au minimum légal ;
 - lorsque la composition du conseil d'administration ne respecte plus la proportion de chaque sexe prévue par la loi ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties données par la société ;

- la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires prise sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- la convocation de l'assemblée générale ;
- le transfert de siège social dans le même département ou dans un département limitrophe ;
- et plus généralement toute décision relevant de ses attributions propres expressément visée par la loi ou la réglementation en vigueur.

v) Quorum

La présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Le Règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que sont réputés présents au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

En cas de consultation écrite des administrateurs, sont réputés « présents ou représentés », les administrateurs qui ont répondu par écrit dans le délai imparti.

vi) Règles de majorité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

vii) Missions du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de Getlink SE et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de Getlink SE et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent dans l'intérêt de tous ses actionnaires.

Le conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Le conseil examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. Le conseil d'administration s'assure, le cas échéant, de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Dans les rapports avec les tiers, Getlink SE est engagé même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf preuve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations et documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les conditions, notamment de confidentialité, précisées au Règlement intérieur.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ainsi que, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

Le conseil d'administration décide ou autorise l'émission d'obligations dans les conditions de l'article L. 228-40 du Code de commerce, sauf si l'assemblée générale décide d'exercer cette faculté.

viii) Droits, information et déontologie des administrateurs (Charte Éthique, code de bonne conduite, Règlement intérieur)

Depuis son origine, le Groupe s'est construit autour de valeurs fortes qui assurent la cohésion, garantissent son avenir et son développement. Le conseil d'administration s'attache à promouvoir ces valeurs dans le Groupe, tout comme les meilleures pratiques de gouvernance et d'éthique.

Gouvernance

Le conseil d'administration veille à la diffusion, au sein de l'entreprise, de la culture éthique et des principes déontologiques applicables à ses dirigeants, ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs. Comme indiqué en section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, la direction générale porte la politique éthique et *compliance*, avec notamment, un message fort de « tolérance zéro » concernant la lutte contre la corruption.

Charte Éthique Groupe

Comme indiqué en section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe a mis en place une Charte Éthique Groupe laquelle, en application du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact), décrit les principes d'actions qui doivent inspirer le comportement de chaque collaborateur en toutes circonstances et ce, en référence aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Charte de l'administrateur

La charte de l'administrateur précise les droits ou devoirs de chaque administrateur, notamment en matière de conflits d'intérêts. Au titre de cette charte, chaque administrateur s'engage à exercer ses fonctions avec indépendance, intégrité, loyauté et professionnalisme. Les membres du conseil d'administration s'engagent à respecter les règles directrices contenues dans cette charte et reprises ci-dessous.

- **Assiduité** : chaque administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Il s'assure que le nombre et la charge de ses mandats d'administrateur lui laissent une disponibilité suffisante, particulièrement s'il exerce par ailleurs des fonctions exécutives. Il participe aux réunions du conseil d'administration et aux comités spécialisés dont il est membre avec assiduité et diligence. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires de Getlink SE.
- **Éthique, loyauté et bonne foi** : l'administrateur ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'entreprise et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions qui sont prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit ou pour le profit de quiconque les informations confidentielles ou privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur l'entreprise des informations non rendues publiques, il s'interdit de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.
- **Conflit d'intérêts** : comme indiqué ci-après, le Président du conseil d'administration et / ou l'Administrateur Référent veille au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités et, en outre, est en charge de la gestion des éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration : *« L'Administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers. En particulier, l'Administrateur s'interdit tout cumul de fonctions avec des entreprises directement ou indirectement concurrentes de l'Entreprise, un tel cumul étant susceptible d'affecter l'intérêt social ou la moralité de la gouvernance de l'Entreprise. [...] L'Administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de l'Entreprise ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance. »*

La gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration est organisée de la façon suivante :

- tout membre du conseil d'administration a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui (ou toute personne physique ou morale avec laquelle il est en relation d'affaires) et Getlink SE ou l'une des sociétés dans lesquelles Getlink SE détient une participation ou l'une des sociétés avec lesquelles Getlink SE envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit ;
- dans l'hypothèse où un membre du conseil d'administration aurait un doute quant à l'existence d'un conflit d'intérêts, même potentiel, il devrait en informer immédiatement le Président du conseil d'administration qui devrait décider, sous sa responsabilité, s'il y a lieu ou non d'en informer le conseil d'administration et dès lors de respecter la procédure de gestion de conflits d'intérêts ;
- dans l'hypothèse où le membre du conseil d'administration visé dans l'alinéa précédent serait le Président du conseil d'administration lui-même, celui-ci devrait en informer l'Administrateur Référent du conseil d'administration ou, à défaut, le conseil d'administration ;
- le membre concerné du conseil d'administration doit s'abstenir de participer au vote des délibérations du conseil d'administration relatives à la conclusion de l'accord en question ainsi qu'à la discussion précédant ce vote ;
- en outre, le Président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration, le Directeur général et, le cas échéant, le(s) Directeur(s) général(aux) délégué(s) ne seront pas tenus de transmettre au(x) membre(s) du conseil d'administration dont ils ont des motifs sérieux de penser qu'il(s) est(sont) en situation de conflits d'intérêts, des informations ou documents afférents à l'accord ou à l'opération à l'origine du conflit d'intérêts et informeront le conseil d'administration de cette absence de transmission.

Charte de déontologie boursière

Le conseil d'administration a établi un code de bonne conduite sur les opérations sur titres afin d'assurer la prévention des délits d'initiés. Ce code a été actualisé pour la dernière fois en janvier 2023. La Charte de déontologie boursière reprend les principes déontologiques essentiels et les mesures préventives applicables, avec des mesures de prévention spécifiques pour les opérations financières. Le code comprend une description des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'une information sur les sanctions encourues. Ce code fixe les périodes d'interdiction d'opérations sur titres et de levée des options. La mise en œuvre de cette recommandation couvre toutes les levées d'options, y compris les opérations de levée simple, c'est à dire les levées d'options qui ne sont pas suivies d'une vente. Le code instaure des fenêtres négatives de :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels ;
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Chaque administrateur s'engage à respecter la Charte de déontologie et notamment les obligations suivantes :

- obligation générale d'abstention en cas de détention d'information privilégiée sur tout émetteur ;
- respect du calendrier des fenêtres négatives publiées par Getlink SE chaque année ;
- obligations déclaratives.

Lorsqu'un administrateur effectue une transaction sur des titres Getlink SE, il a l'obligation de déclarer cette transaction à Getlink SE et au régulateur concerné dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Cette obligation de déclaration est également applicable aux transactions sur les titres Getlink SE qui seraient réalisées par les personnes qui leur sont étroitement liées telles que définies au sens de la réglementation européenne relative aux abus de marché.

ix) Honorabilité des administrateurs (déclarations à la date du présent Document d'Enregistrement Universel)

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Getlink figure à la section 4.2.1 ci-dessus.

- **Déclaration de non-condamnation** : à la connaissance de Getlink SE, aucun des membres du conseil d'administration ou de la direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années au moins, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.
- **Conflits d'intérêts** : à la connaissance de Getlink SE, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Getlink SE, de l'une des personnes visées aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.2.1 ci-dessus et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.
- État récapitulatif des opérations déclarées à l'AMF sur l'action Getlink par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et les personnes qui leur sont étroitement liées.

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres de Getlink ci-dessous, ont été déclarées à l'AMF par le Président du conseil, le Directeur général, les autres administrateurs de Getlink SE ou des personnes qui leur sont liées au cours des exercices 2022 et début 2023 :

Administrateur	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire*	Nombre	Montant de l'opération*
J.M. Janaillac	Actions	Achat	03/01/2022	Euronext Paris	14,68	1 000	14 688,20
Y. Leriche	Actions	Achat	03/03/2022	Euronext Paris	14,47	1 500	21 711,45
J. Gounon	Options	Levée d'options	10/03/2022	Hors plateforme	6,33	34 619	219 138,27
P. Vanderbec	Actions	Cession	22/03/2022	Euronext Paris	15,50	75	1 162,87
J. Gounon	Options	Levée d'options	30/03/2022	Hors plateforme	6,33	983	6 222,39
S. Sauvage	Actions	Acquisition	28/04/2022	Hors plateforme	-	100	-
P. Vanderbec	Actions	Acquisition	28/04/2022	Hors plateforme	-	100	-
J. Gounon	Actions de préférence	Conversion	28/04/2022	Hors plateforme	-	60 000	-
J. Gounon	Actions	Nantissement	01/08/2022	Hors plateforme	-	235 294	-
Y. Leriche	Actions	Achat	19/12/2022	Euronext Paris	15,05	3 000	45 150
P. Ricketts	Actions	Achat	24/02/2023	Euronext Paris	15,90	2 500	39 750
B. Poirson	Actions	Achat	01/03/2023	Euronext Paris	16,06	1 000	16 060

* Montants en euros, sauf indication contraire.

Comme indiqué en section 4.2.1.b ci-dessus, les statuts fixent une quantité minimum d'actions que les administrateurs doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions. Le Président du conseil d'administration et le Directeur général sont liés par cette obligation statutaire de détention d'actions.

Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux sont tenus à une obligation de détention d'actions étant précisé que s'agissant du dirigeant mandataire social exécutif, une part significative de sa rémunération dépend et/ou est indexée à la performance de l'action Getlink. La politique de rémunération des mandataires dirigeants sociaux, présentée au chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel précise, en section 5.1.1 du présent Document d'Enregistrement Universel, les règles spécifiques de détention et de conservation des instruments de rémunération de long terme propres aux mandataires dirigeants sociaux :

- attributions individuellement limitées ;
- règles restrictives de détention et de conservation des actions ;
- interdiction des transactions à effet de levier sur les titres Getlink ou à caractère spéculatif sur l'ensemble des actions de performance ;
- attribution définitive (en cas de départ du dirigeant) au plus proratisé en fonction de la présence effective du dirigeant au sein du Groupe pendant la période d'appréciation des conditions de performance.

Les transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers de Getlink SE sont régies par la charte de déontologie boursière décrite à la section 4.2.2.a.viii du présent Document d'Enregistrement Universel.

Contrats de service entre les membres des organes d'administration et de direction et Getlink SE

Il est précisé qu'aucun administrateur de Getlink SE n'est lié par un contrat de travail et / ou un contrat de prestations de services avec la société.

x) Conventions courantes

Getlink a mis en place une procédure de contrôle interne des conventions courantes et des conventions réglementées conformément à la réglementation en vigueur telle qu'elle résulte de la loi n°2019-486 pour la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE »).

Les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, dites « conventions réglementées », sont soumises à une procédure spécifique et doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration ainsi que d'un rapport spécial des commissaires aux comptes en vue de leur soumission à l'approbation de l'assemblée générale.

Sont exclues de cette procédure de contrôle les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions intra-groupe entre deux sociétés dont l'une détient directement ou indirectement 100 % du capital de l'autre.

La procédure interne décrit ainsi :

- Les parties concernées, ainsi que les critères devant être considérés afin de qualifier une opération courante et une opération conclue à des conditions normales ;
- la procédure d'identification des conventions, qui repose sur une évaluation conduite par la direction financière, la direction juridique et / ou le secrétariat du conseil de Getlink avec le soutien des équipes concernées et une revue au moins annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- les procédures spécifiques à appliquer selon que la convention est une convention courante conclue à des conditions normales, faisant l'objet d'une revue annuelle du conseil d'administration, ou une convention réglementée, devant faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration et d'une approbation par l'assemblée générale ainsi que d'une revue annuelle.

Extraits du Règlement intérieur du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration (article 1 du Règlement intérieur)

En charge de l'administration de Getlink SE, qu'il assure, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et dans le cadre de ses obligations légales et statutaires, le conseil d'administration :

- se prononce sur la désignation ou la révocation des dirigeants mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (unicité ou dissociation des fonctions de Président et de Directeur général) ;
- détermine les orientations stratégiques de Getlink, notamment ses plans stratégiques à moyen terme en ce compris les orientations en matière de responsabilité sociale et environnementale, ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel, de non-discrimination et de diversité notamment en matière d'égalité salariale et de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et procède annuellement à l'appréciation des performances de la direction générale de l'entreprise ;
- délibère sur les opérations stratégiques majeures par voie d'acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération en matière de recherche, de développement, d'industrie et de commerce, les litiges et transactions d'importance significative et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe ; toute opération significative se situant hors du budget annuel doit faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil ; cette règle vise les opérations externes d'acquisition ou de cession, mais aussi les investissements importants de croissance organique ou les opérations significatives de restructuration interne, notamment celles visées à l'article 3 du Règlement intérieur ;
- arrête les comptes annuels, approuve les rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise, arrête les comptes semestriels et les comptes prévisionnels visés à l'article L. 232-2 du Code de commerce ;
- autorise le Directeur général de Getlink SE, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties, en fixant, pour chaque exercice un plafond global, et le cas échéant un montant maximum par opération ;
- approuve les budgets annuels et en suit régulièrement l'exécution ;
- est tenu informé par son Président et par ses comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de Getlink SE et du Groupe ; ainsi que des engagements de la société ; il est informé en temps utile de la situation de liquidité de la société afin de prendre, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;
- arrête les objectifs annuels de performance des dirigeants mandataires sociaux ; le conseil d'administration détermine la rémunération des mandataires dirigeants sociaux exécutifs, selon les principes fixés par le Code Afep / Medef modifié et soumet ces éléments au vote de l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi et les recommandations du Code Afep / Medef modifié ;
- prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la direction générale. En particulier, le conseil vérifie auprès de la direction générale que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité

de l'information financière par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe ;

- prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs anti-corruption retenus et mis en œuvre par la direction générale ;
- veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par la société soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion de la société ;
- approuve la politique de gouvernance de Groupe, c'est-à-dire les directives données par Getlink SE en matière de gouvernance aux entités qu'elle consolide et la nomination de leurs mandataires sociaux ; un administrateur peut être nommé membre du conseil d'administration d'une filiale du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires et du public, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par l'entreprise ; à ce titre il définit la politique de communication de Getlink SE en particulier, il approuve le texte des communiqués de presse d'annonce des résultats financiers annuels et semestriels, ainsi que de tout événement significatif vis-à-vis des marchés financiers ;
- approuve les conventions réglementées, dans la mesure requise par les lois et règlements en vigueur au moment considéré.

Le Règlement intérieur prévoit une consultation des actionnaires lorsqu'est envisagée la cession d'actifs représentant au moins la moitié des actifs de la société sur les deux derniers exercices. Ce seuil est réputé atteint dès lors que deux ratios, atteignent ou dépassent la moitié du montant consolidé (calculé pour la société cédante sur les deux exercices précédents), de montants tels que :

- le chiffre d'affaires réalisé par le ou les actifs ou activités cédés rapporté au chiffre d'affaires consolidé ;
- le prix de cession du ou des actifs rapporté à la capitalisation boursière du Groupe ;
- la valeur nette du ou des actifs cédés rapportée au total de bilan consolidé ;
- le résultat courant avant impôts généré par les actifs ou activités cédés rapporté au résultat courant consolidé avant impôt ;
- les effectifs salariés de l'activité cédée rapportés aux effectifs totaux du Groupe.

Membres du conseil d'administration (article 2 du Règlement intérieur)

- Quelle que soit sa qualité ou sa compétence particulière, chaque administrateur doit agir dans l'intérêt social de l'entreprise.
- Chaque administrateur doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat et participer aux réunions du conseil d'administration et du ou des comités dont il est membre.
- Le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs choisis pour leur compétence et leur expérience au regard de l'activité du Groupe.
- Les membres du conseil d'administration peuvent assister à des formations sur les spécificités de l'entreprise, son ou ses métiers et son secteur d'activité, que Getlink SE organise spontanément ou à la demande du conseil d'administration.
- Tout administrateur est tenu de communiquer à l'AMF et à Getlink SE les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'instruments financiers émis par Getlink SE ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés dans les conditions prévues par la réglementation applicable.
- Les obligations des administrateurs sont celles décrites au Code Afep / Medef. Notamment, avant d'accepter ses fonctions, chaque administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance de la loi applicable, des statuts de Getlink SE et du Règlement intérieur du conseil d'administration qui s'impose à lui, dans toutes ses stipulations.
- Tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui et Getlink SE ou le Groupe et doit, lorsqu'il ne s'agit pas d'une délibération sur une convention courante conclue à des conditions normales, s'abstenir de participer aux discussions et au vote des délibérations du conseil d'administration correspondantes. Sur l'activité d'ElecLink, le Règlement intérieur prévoit des restrictions pour les membres qui représenteraient ou disposeraient d'une activité professionnelle dans société de production ou de fourniture d'électricité.
- Le nombre de mandats supplémentaires détenus par les membres du conseil d'administration dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe est limité pour les dirigeants mandataires sociaux à deux mandats supplémentaires détenus dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe et pour les administrateurs à quatre mandats supplémentaires détenus dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe. Les mandats détenus dans des sociétés cotées étrangères sont pris en compte. L'administrateur doit informer le conseil de tout nouveau mandat. Le plafond est apprécié au moment de la nomination de l'administrateur ou du renouvellement du mandat. Conformément à la recommandation 20.2 du Code Afep / Medef, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis préalable du conseil d'administration, avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée.

- Tout administrateur doit participer à la détermination des orientations de l'activité du Groupe et veiller à leur mise en œuvre. Il doit exercer une surveillance appropriée de la gestion du Groupe.
- L'intégralité des dossiers des séances du conseil d'administration et des informations recueillies pendant ou en dehors des séances du conseil d'administration sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles ; l'administrateur doit se considérer comme astreint à un véritable secret qui excède la simple obligation de discrétion.
- Outre cette obligation de confidentialité, les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer publiquement, en qualité d'administrateur, sur un quelconque sujet concernant le Groupe, lié ou non aux délibérations du conseil d'administration, sauf accord préalable du Président.
- Tout administrateur s'oblige à respecter toutes les règles boursières destinées à prévenir tout abus de marché préjudiciable aux intérêts ou à l'image du Groupe.

Président du conseil d'administration (article 2bis)

Conformément à la loi et aux statuts, il revient au conseil d'administration de choisir si la direction générale de la société est ou non confiée au Président du conseil, lors de la nomination de celui-ci.

Missions principales

Dans l'un et l'autre cas, le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission dans le respect des principes de bonne gouvernance.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil et fait en sorte que le conseil et les comités du conseil fonctionnent de manière efficace, conformément aux principes de bonne gouvernance. Dans ce cadre, le Président veille à :

- promouvoir les normes les plus élevées d'intégrité, de probité et de gouvernance au sein du Groupe, en particulier au niveau du conseil, assurant ainsi l'efficacité de ce dernier ;
- gérer les relations entre les administrateurs / les présidents de comités du conseil et, à cet égard :
 - promouvoir des relations efficaces et une communication ouverte, et créer un environnement qui permet des débats et des échanges constructifs, pendant et en dehors de toute séance, entre les administrateurs ;
 - assurer le leadership et la gouvernance du conseil d'administration, de manière à créer, tant pour le conseil que pour chacun des administrateurs, des conditions d'efficacité globale, et veiller à ce que toutes les questions clés et appropriées soient bien préparées et discutées par le conseil et les différents comités en temps opportun ;
 - fixer, en consultation avec le Directeur général et le secrétaire du conseil, le calendrier des réunions du conseil et l'ordre du jour afin de tenir pleinement compte des enjeux importants pour le Groupe et de ceux qui pourraient être soulevés par les administrateurs et veiller à ce qu'un temps suffisant soit consacré à une discussion approfondie des sujets significatifs et stratégiques, il s'assure que le conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe, et tout particulièrement sa stratégie ;
 - mener, avec les comités concernés, le processus d'évaluation du conseil, la recherche de nouveaux membres du conseil et leur programme d'induction ;
 - organiser, avec le Directeur général et les présidents des différents comités, la préparation des assemblées générales d'actionnaires et en assurer la présidence, superviser les relations avec les actionnaires et assurer une communication efficace avec ces derniers ;
- gérer la relation avec le Directeur général :
 - agir en qualité de conseil avisé du Directeur général s'agissant de toute question concernant les intérêts et la gestion de la société ;
 - la mise en œuvre efficace par le Directeur général des stratégies et politiques arrêtées par le conseil ; le Président est, sans préjudice des prérogatives du conseil d'administration et de ses comités, régulièrement informé par le Directeur général de tout événement significatif relatif à la stratégie de la société dans le cadre des orientations fixées par le conseil ainsi que des grands projets de croissance externe, des opérations financières importantes, des actions sociétales ou encore de la nomination des responsables des *business units* et des fonctions clés de l'entreprise. Il reçoit de la part de celui-ci toute information utile pour l'animation des travaux du conseil et des comités.
- Il conduit la gestion des conflits d'intérêts dans les conditions prévues par la Charte de l'Administrateur.

Missions spécifiques

S'il n'assume pas la direction générale, le Président du conseil, en dehors des attributions générales prévues par la loi se voit confier par le présent Règlement intérieur du conseil les missions spécifiques ci-après, en étroite collaboration avec le Directeur général. Le Président du conseil se voit confier un mandat spécial aux fins de :

- représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, conduire ou participer à toute discussion entre la société et ses parties prenantes, ses relations de haut niveau, notamment auprès des pouvoirs publics, des institutions financières, et/ou des principaux partenaires commerciaux, au plan national et international ;
- représenter le conseil d'administration dans ses relations avec les actionnaires importants et investisseurs institutionnels hors les réunions de l'assemblée générale (qu'il préside), en coordination avec le Directeur général qui

garde la responsabilité de la communication sur les matières relevant de ses attributions, et le cas échéant en coordination avec l'Administrateur Référent si le conseil a décidé de nommer un de ses membres à cette fonction conformément à l'article 6 ;

- assumer un rôle d'impulsion de la stratégie en coordination étroite avec le Directeur général, impliquant, notamment de participer à la préparation du séminaire stratégique annuel du conseil, d'organiser les travaux stratégiques du conseil, ou des projets soumis à l'approbation du conseil ; cette mission peut amener le Président à être consulté par le Directeur général sur tout événement significatif affectant la stratégie et convié à certaines réunions internes à l'exécutif ;
- apporter son appui à la direction générale sur les questions affectant l'équilibre et la cohésion entre les composantes française et britannique du Groupe et de ses équipes.

Dans toutes ces missions spécifiques, le Président agit en étroite coordination avec le Directeur général qui assure seul la direction et la gestion opérationnelle de la société. Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec la direction générale et lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives. Ces missions du Président sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif.

Information

Le Président veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée et, lorsqu'il n'assure pas la direction générale, il veille à ce que le Directeur général communique aux administrateurs les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur fonction. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le conseil et ses comités. Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du conseil. Le Président du conseil est tenu informé par le Directeur général des événements et situations significatifs, notamment ceux urgents relatifs à la vie du Groupe de manière à ce que le Président puisse en faire part au conseil. Il peut demander au Directeur général toute information de nature à éclairer le conseil.

Le Président du conseil veille, notamment, à ce que le conseil soit informé de toute question relative au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux (le cas échéant réglementaires), et que le Directeur général communique en temps utile toute information qu'il juge pertinente à ce titre ; le Président du conseil veille au respect des droits des actionnaires dans le cadre de l'organisation des assemblées générales.

Directeur général (article 3)

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des limitations résultant de l'obligation de soumettre à l'approbation préalable du conseil les décisions relatives aux opérations significatives visées à l'article 1^{er} du présent Règlement.

Sont considérées comme opérations significatives, de façon non limitative, les opérations suivantes :

- toute acquisition et cession d'actifs ou de participations, investissement ou désinvestissement, création, acquisition ou cession de toute filiale ou participation, ou restructuration interne, dès lors que l'investissement global est d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- dans la mesure compatible avec les contrats et engagements en cours au moment considéré, tout emprunt d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ainsi que tout refinancement ou remboursement anticipé volontaire de tout endettement ;
- toute opération ayant un impact sur les capitaux propres, dès lors que les montants en jeu dépassent 10 millions d'euros ;
- en cas de litige, la conclusion de tous traités ou transactions, ou l'acceptation de tous compromis, dès lors que les montants en jeu dépassent 10 millions d'euros ;
- l'octroi de toute sûreté portant sur les biens sociaux.

Lorsque de tel(le)s opérations, décisions ou engagements doivent donner lieu à des paiements successifs au(x) tiers cocontractant(s) liés à l'atteinte de résultats ou d'objectifs, les limites s'apprécient en cumulant ces différents paiements. La procédure d'approbation préalable n'est pas applicable aux opérations et décisions intra-Groupe qui donneront lieu à la conclusion de conventions impliquant exclusivement des filiales et la société elle-même.

La responsabilité de la nomination des dirigeants exécutifs lui revient ; toutefois, il informera le conseil de l'identité, de la compétence et de l'expérience des candidats retenus avant de procéder à la nomination des principaux responsables opérationnels et fonctionnels.

Fonctionnement, moyens de visioconférence ou de télécommunication (article 4 du Règlement intérieur)

Le Règlement intérieur du conseil d'administration indique que les administrateurs peuvent participer aux réunions par tous les moyens autorisés par la loi ou par les statuts, y compris par des moyens de visioconférence ou de télécommunication à condition que ces moyens de visioconférence ou de télécommunication (i) transmettent au moins la voix des participants et (ii) remplissent des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Le conseil d'administration a également la faculté de prendre des décisions écrites dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ainsi, à l'initiative du Président, le conseil d'administration peut adopter par voie de consultation écrite, certaines décisions, dès lors qu'elles font partie de la liste prévue par la loi. *(L'assemblée générale du 30 avril 2020, a voté la mise en harmonie de l'article 20 des statuts avec la loi n°2019-744 en date du 19 juillet 2019, pour permettre que les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration puissent être prises par consultation écrite des administrateurs).*

Information des administrateurs (article 5 du Règlement intérieur)

Le Président ou le Directeur général communique à chaque administrateur les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dans les conditions de confidentialité décrites au Règlement intérieur.

Comités (article 6 du Règlement intérieur)

Le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés temporaires ou permanents, qui sont composés d'administrateurs qu'il nomme, et dont il désigne le président.

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations, un comité de sécurité et sûreté et un comité éthique et RSE.

Administrateurs indépendants

Parmi les administrateurs, au moins la moitié doit avoir la qualité d'administrateur indépendant, au sens et selon les critères ci-dessous, prévus à la recommandation 10.5 du Code Afep / Medef.

Un administrateur dispose de la qualité d'administrateur indépendant s'il satisfait aux critères suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de Getlink SE ;
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que Getlink SE consolide ;
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle Getlink SE détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, conseil :
 - significatif de Getlink SE ou du Groupe ;
 - ou pour lequel Getlink SE ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec Getlink SE ou le Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le conseil d'administration apprécie le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la société. Ce caractère significatif n'est pas uniquement apprécié à l'aune de critères quantitatifs. Le conseil d'administration se prononce également à partir d'une analyse qualitative, reposant sur divers paramètres, permettant de considérer qu'une telle relation est non significative et exempte de conflit d'intérêts majeur.

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de Getlink SE depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations et des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Les administrateurs nommés en qualité d'administrateurs indépendants et ayant plus de 12 années de mandat dans Getlink SE ne sont plus considérés comme indépendants et se démettent de leur mandat d'administrateur de Getlink SE, au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat.

Les administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans se démettent de leur mandat d'administrateur au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans.

Administrateur Référent (article 7 du Règlement intérieur)

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un Administrateur Référent. Cet administrateur doit être un administrateur indépendant au sens de l'article 2.2.2 du Règlement intérieur ci-dessus.

Administrateur Référent environnement et climat (article 8 du Règlement intérieur)

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un Administrateur Référent environnement et climat.

b) Activité du conseil d'administration

En 2022, le conseil d'administration a tenu neuf réunions. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a, par séance, atteint plus de 98,5 % démontrant l'implication et la disponibilité des administrateurs tout au long de l'exercice sur des sujets particulièrement engageants pour le Groupe.

Assiduité aux séances du conseil d'administration en 2022

Séances du conseil	Nombre de séances	Présence en séance
Jacques Gounon	9	100 %
Corinne Bach	9	100 %
Bertrand Badré	9	89 %
Carlo Bertazzo	9	100 %
Elisabetta De Bernardi di Valserra	9	100 %
Mark Cornwall	9	100 %
Sharon Flood	9	100 %
Patricia Hewitt*	3	67 %
Jean-Marc Janaillac	9	100 %
Yann Leriche	9	100 %
Colette Lewiner	9	100 %
Brune Poirson**	6	100 %
Perrette Rey	9	100 %
Peter Ricketts**	6	100 %
Stéphane Sauvage	9	100 %
Jean-Pierre Trotignon*	3	100 %
Philippe Vanderbec	9	100 %

* Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice.

** Administrateurs dont le mandat a débuté au cours de l'exercice.

Il convient de relever la participation forte des membres du conseil, tout au long de l'exercice. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif permettant d'offrir l'assurance que, cette année encore, le conseil d'administration s'est mis en position de jouer pleinement son rôle.

Le Règlement intérieur prévoit que, dans certains domaines, ses délibérations soient préparées par les comités spécialisés, ce qui permet au conseil d'administration d'exercer sa mission dans les meilleures conditions. Le taux de présence aux réunions des différents comités spécialisés est de 98,75 % pour l'année 2022. Les informations concernant ces comités spécialisés figurent en section 4.2.2.c ci-dessous.

Sujets récurrents

En 2022, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : stratégie, comptes, gouvernement d'entreprise et *corporate*.

À chacune de ses réunions, le conseil d'administration a débattu de la marche des affaires, pris connaissance de l'activité du titre, ainsi que de la performance relative de l'action, suivi la trésorerie, revu l'évolution des données en matière de tentatives d'intrusion dans le périmètre de la Concession.

Résultats de la société

- Compte rendu des travaux du comité d'audit, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Examen et arrêté des comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2021 et des rapports y afférents.
- Examen des états financiers consolidés résumés et du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2022.
- Revue et approbation des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels consolidés.
- Proposition d'affectation de résultat et distribution de dividendes.
- Établissement des documents de gestion prévisionnelle pour 2022.
- Approbation du budget 2023.

Stratégie

- Réunion d'une journée dédiée du conseil d'administration au cours de laquelle ont notamment été revus la stratégie globale, le développement des activités tels que les services à la frontière et les enjeux climatiques pris en compte dans la stratégie du Groupe et dans les projets d'investissement.

Gouvernance d'entreprise

- Examen et arrêté des projets de résolutions soumis à l'assemblée générale annuelle 2022.
- Examen et approbation du rapport de gestion portant sur l'exercice 2021, du rapport de gouvernement d'entreprise.
- Information du conseil d'administration sur le dialogue de Getlink avec ses actionnaires et les agences de conseil en vote, notamment en lien avec la préparation de l'assemblée générale annuelle.
- Revue de la composition du conseil d'administration et de l'échelonnement des mandats dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale annuelle 2022 et examen du plan de succession des administrateurs comme indiqué en section 4.1.1.b ci-dessus ; renouvellement de Jacques Gounon en qualité de Président du conseil d'administration.
- Revue de la composition des comités spécialisés.
- Compte rendu des travaux des différents comités, dont le comité des nominations et des rémunérations tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Examen de la qualification des administrateurs indépendants.
- Examen des objectifs en matière de diversité dans la composition du conseil d'administration.
- Examen de l'auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés réalisée par la présidente du comité des nominations et des rémunérations.
- Revue annuelle des conventions courantes et des conventions réglementées.
- Suivi des résultats obtenus en termes de mixité des instances dirigeantes.

Rémunérations

- Compte rendu des travaux du comité des nominations et des rémunérations, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- Examen de la rémunération au titre de l'exercice 2022 (rémunération « ex post »).
- Détermination des principes de rémunération au titre de l'exercice 2023 (politique « ex-ante »).
- Attribution gratuite d'actions au titre du plan collectif à destination de l'ensemble des salariés du Groupe et au titre du plan d'attribution d'actions de performance à des salariés clefs.

Gestion financière de la société

- Compte rendu des travaux du comité d'audit, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Information du conseil d'administration de la situation financière et de la trésorerie notamment lors des présentations des comptes.
- Information de la situation financière et de la trésorerie : la présentation de la direction financière a intégré également les risques et les engagements significatifs hors bilan et souligné les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.
- Examen des délégations au profit du conseil d'administration proposées à l'assemblée générale annuelle 2022 incluant notamment le renouvellement du programme de rachat d'actions auto-détenues et leur affectation.
- Renouvellement annuel des pouvoirs du Directeur général en matière de cautions, avals et garanties.
- Suivi des principaux indicateurs macroéconomiques, notamment l'inflation et son impact.

Gestion des risques

- Comptes rendus des travaux du comité d'audit, du comité éthique et RSE et du comité sécurité et de sûreté tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Revue de la cartographie des risques du Groupe.
- Examen et suivi du plan d'audit interne.

Enjeux RSE et climat

- Compte rendu des travaux du comité éthique et RSE, tels qu'exposés en section 4.2.2.c ci-dessous.
- Examen de la trajectoire de réduction des émissions CO₂ 2025 – 2050. Il est rappelé que le conseil a approuvé l'ambition climat du Groupe avec une ambition de neutralité carbone à horizon 2050 et a déterminé les axes et les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe, comme indiqué au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Examen des actions concrètes déployées en application de la politique de Getlink en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, sur la base d'indicateurs relatifs, notamment aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme indiqué au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Examen de la Déclaration de Performance Extra-Financière, telle qu'exposée au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Sujets non-récurrents

Gouvernement d'entreprise	Enjeux RSE et climat	Stratégie
- Nomination de deux nouveaux administrateurs par l'assemblée générale. - Approbation du transfert de siège social de Getlink SE dans le même département et de la modification des statuts corrélative. - Poursuite des travaux d'harmonisation de la rotation des membres du conseil. - Revue du plan de succession. - Désignation d'un Administrateur Référent.	- Arrêté de la résolution <i>Say on Climate</i> présentée à l'assemblée générale annuelle 2022 ayant pour objet de consulter les actionnaires de la société sur la stratégie de transition climatique. - Étude des risques climatiques et les risques physiques 2030. - Mise en œuvre de l'analyse Taxonomie de l'UE. - Approbation de la démarche neutralité carbone. - Confirmation de l'Administrateur Référent environnement et climat.	- Examen du programme <i>WAY forward</i> ; plan 2021-2025 visant à renforcer la compétitivité du Groupe et accélérer sa transformation (cf. section 1.1.3 « Stratégie et objectifs du Groupe »). - Examen du projet Delight ayant pour finalité l'amélioration de la stratégie commerciale (cf. section 1.1.3 « Stratégie et objectifs du Groupe »). - Examen du plan stratégique en séminaire stratégique.
Financement	Sécurité/Sûreté	
Examen et approbation du projet de refinancement de la tranche C2A de 425 millions d'euros de l'Emprunt à Long Terme d'Eurotunnel ainsi que la résiliation partielle des contrats de couverture correspondants (cf note A.1 états financiers consolidés figurant au chapitre 2 du présent Document d'Enregistrement Universel).	- Examen du projet de système d'entrée et sortie des voyageurs (EES). - Examen et approbation du programme de mise à jour et renforcement de la culture de la sécurité.	

Executive session

Une « executive session » a été organisée en 2022 hors la présence des administrateurs exécutifs (dirigeants mandataires sociaux exécutifs et administrateurs représentants les salariés). À cette occasion, les administrateurs ont évoqué divers sujets de gouvernance en lien notamment avec la composition du conseil d'administration et les besoins en formation des administrateurs.

Séminaire stratégique annuelle

Les administrateurs se réunissent une fois par an pour débattre de la stratégie de Getlink dans le cadre d'un séminaire *ad hoc*. Au cours de ce séminaire, les membres du conseil d'administration ont pu procéder à l'analyse stratégique détaillée du Groupe dans son environnement concurrentiel, se voir présenter et débattre de la situation du Groupe d'un point de vue financier, stratégique, social et réglementaire ainsi que des résultats des actions entreprises.

Entre le début de l'année et le 22 février 2023, date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Ces réunions ont porté sur la revue des risques stratégiques, financiers, opérationnels et extra-financiers et leur hiérarchisation, les travaux d'arrêté des états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2022, du rapport de gestion, de la déclaration de performance extra-financière et du rapport de gouvernance établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale, l'évaluation du conseil d'administration, la détermination de la part variable annuelle de la rémunération du Directeur général, au titre de l'exercice 2022 et la détermination de la politique de rémunération et des critères de la rémunération des mandataires sociaux pour 2023.

Le conseil d'administration a examiné les résultats de l'auto-évaluation de son fonctionnement (cf. section 4.2.3 ci-dessous).

Le conseil d'administration a également approuvé, sur proposition du comité d'audit, la mise à jour de (i) la Charte de déontologie boursière (ii) la politique de traitement des alertes afin de se mettre en conformité avec le nouveau cadre légal entré en vigueur en 2022 et a ajusté en conséquence, la Charte Éthique du Groupe et la politique de prévention de la corruption.

Le conseil d'administration a agréé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, les candidatures de Benoît de Ruffray et de Marie Lemarié proposées en remplacement de Colette Lewiner et de Perrette Rey, dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 27 avril 2023, comme indiqué à la section 4.2.1 ci-dessus et plus spécifiquement les fiches administrateurs.

Le conseil d'administration a approuvé les objectifs fixés dans la déclaration de performance extra-financière, dont l'objectif de réduction des gaz à effet de serre à horizon 2030 comme indiqué au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le conseil d'administration a procédé à la revue annuelle des conventions courantes, des travaux de l'audit interne 2022 et du planning 2023 des audits internes, ainsi que du dispositif de contrôle interne et de traitement de l'information comptable

et financière. Le conseil d'administration a arrêté le Règlement intérieur mis à jour, notamment, des modifications apportées par la version du Code Afep / Medef publiée en décembre 2022 portant renforcement des missions du conseil d'administration en matière de mise en œuvre de la stratégie RSE. Le conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 avril 2023. Le conseil d'administration a considéré l'information communiquée aux actionnaires dans le présent Document d'Enregistrement Universel, pour permettre aux actionnaires d'évaluer la direction de la société, son conseil et sa stratégie.

c) Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation. Quatre comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au conseil d'administration leurs opinions et recommandations : le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations, le comité de sécurité et sûreté et le comité éthique et RSE, dont les modalités de fonctionnement sont régies par le Règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités.

Composition des comités du conseil d'administration (au 22 février 2023)

Comités	Audit	Nominations et rémunérations	Éthique et RSE	Sécurité et sûreté
Jacques Gounon			Δ	Δ
Yann Leriche				Δ
Corinne Bach	Δ		•	
Bertrand Badré	Δ			
Carlo Bertazzo				
Mark Cornwall				Δ
Elisabetta De Bernardi di Valserra	Δ			
Sharon Flood				•
Jean-Marc Janaillac	Δ	Δ		Δ
Colette Lewiner	•		Δ	
Brune Poirson			Δ	
Perrette Rey	Δ	•	Δ	
Stéphane Sauvage		Δ		Δ
Peter Ricketts		Δ		
Philippe Vanderbec		Δ		Δ

Δ Membre du comité • Président(e) du comité

Comité d'audit

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, choisis parmi les administrateurs autres que le Directeur général ou le Président du conseil d'administration, dont deux au moins parmi les administrateurs indépendants. Le conseil d'administration désigne, parmi les membres du comité d'audit, un administrateur qui assure les fonctions de président du comité d'audit. L'un des membres au moins du comité d'audit doit présenter « des compétences particulières en matière financière ou comptable » et être « indépendant » et les membres du comité d'audit, autres que l'expert, doivent disposer de compétences en matière financière et comptable à défaut d'expertise en la matière.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président.

Le comité d'audit a pour mission :

- D'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ; le comité d'audit examine, avant leur présentation au conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions ; le comité d'audit revoit l'information comptable et financière et en particulier les comptes en s'interrogeant sur la traduction comptable des événements importants ou des opérations significatives.

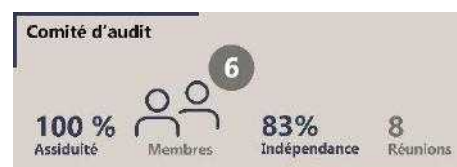
Le comité d'audit est informé de l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer l'information comptable et financière ; lorsque l'information financière est issue d'un processus comptable, elle doit être cohérente avec l'information comptable produite ; si elle n'est pas issue d'un processus comptable, le comité d'audit doit s'assurer que l'information provient d'un processus suffisamment structuré et organisé pour permettre de juger de la qualité et de la fiabilité de cette information.

- D'assurer le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes. Le comité d'audit échange avec les commissaires aux comptes et examine leurs conclusions afin de prendre connaissance des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes annuels ou consolidés. Le comité d'audit examine les principaux éléments ayant un impact sur l'approche d'audit (périmètre de consolidation, opérations d'acquisitions cessions, options comptables, nouvelles normes appliquées, opérations importantes...) et les risques significatifs relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, identifiés par les commissaires aux comptes.

- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : le comité d'audit veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Cela vise les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable et ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et pouvant avoir une incidence sur les comptes. À cet effet, le comité :
 - entend les responsables de l'audit interne et du contrôle des risques et donne son avis sur l'organisation de leurs services ;
 - est informé du programme d'audit interne et est destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ; le comité examine la programmation annuelle des audits internes et externes établie en concertation avec le comité de sécurité et de sûreté et le comité éthique et RSE pour toutes les questions qui relèvent de leurs compétences respectives. Le comité d'audit a un accès direct au directeur de l'audit interne ;
 - examine les engagements hors bilan significatifs ;
 - examine les principaux risques y compris en matière extra-financière, selon le cas, en coordination avec le comité éthique et RSE et le comité de sécurité et de sûreté ;
 - est informé des dysfonctionnements et faiblesses dont il apprécie l'importance avant de les porter à la connaissance du conseil, le cas échéant.
- D'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, notamment lors de l'examen des honoraires versés à leur cabinets ou à leur réseau et par l'approbation des services autres que la certification des comptes. Le comité propose au conseil, après le cas échéant une procédure d'appel d'offre, le renouvellement ou la nomination de nouveaux commissaires aux comptes et émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.
- De proposer au conseil d'administration une politique de communication financière.
- De préparer les délibérations du conseil d'administration relatives au budget.
- D'examiner les impacts comptables et financiers de toute opération :
 - significative relevant de la compétence du conseil telle que définie à l'article 3 du Règlement intérieur,
 - de toute opération se situant hors de la stratégie annoncée de la société ou du Groupe,
 - de refinancement significative ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société ou du Groupe.
- D'examiner plus généralement toute question comptable ou financière sur demande du conseil d'administration, notamment à l'occasion d'opérations affectant le périmètre ou l'activité de l'entreprise.

Composition, missions et travaux en 2022

Au 22 février 2023, le comité d'audit est composé de Colette Lewiner (présidente), Perrette Rey, Corinne Bach, Bertrand Badré, Elisabetta de Bernardi et Jean-Marc Janaillac. Cinq membres du comité sur six sont des administrateurs indépendants, soit un taux d'indépendance de 83 %, en conformité avec le Code Afep / Medef (article 17.1) qui recommande que deux tiers des administrateurs membres du comité soient indépendants.



Les six membres du comité disposent de compétences particulières en matière financière et comptable au regard de leur formation académique, de leur expérience et leurs connaissances spécifiques utiles aux travaux du comité :

- la présidente du comité, Colette Lewiner : administrateur, membre du comité d'audit d'EDF, membre du comité des comptes de Colas, membre du comité d'audit de CGG, précédemment membre du comité d'audit d'Ingénico, Présidente-directrice générale de SGN et présidente du conseil d'administration de TDF et ancienne élève de l'École Normale Supérieure, agrégée de physique et docteur en sciences physiques ;
- Perrette Rey : ancien membre de la commission des participations et des transferts, Direction des finances groupe banque Populaire, présidente de l'observatoire des difficultés des entreprises de la CCIP et présidente du tribunal de commerce de Paris et diplômée de l'IEP, IAE, DES de gestion économique et docteur en droit des affaires ;
- Bertrand Badré : ex-directeur général finances de la Banque mondiale et directeur financier du Crédit Agricole et de la Société Générale, ainsi qu'ancien membre du cabinet du Président Jacques Chirac, Bertrand Badré est aujourd'hui le Président-directeur général et fondateur du fonds d'investissement Blue like an Orange Sustainable Capital ;
- Corinne Bach : ex-directrice du développement et des opérations de Studiocanal, vice-présidente de Vivendi Village, administrateur de l'Olympia SAS, et depuis 2020 co-présidente fondatrice de Carbometrix et Présidente de Roselend Conseil ;
- Elisabetta De Bernardi di Valserra a commencé sa carrière chez Morgan Stanley en 2000, dans l'équipe corporate finance de la banque d'investissement, où elle a travaillé jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2015, elle a été associée de la société Space Holding, en charge d'introductions en bourse d'entités dédiées aux acquisitions. Entre 2015 et 2020, elle a été Directrice des Investissements d'Edizione Srl et depuis 2020, Directrice Europe des Investissements d'Atlantia S.p.A. ;
- Jean-Marc Janaillac : après un début de carrière dans l'administration française (1980 à 1997), est devenu Directeur général délégué d'AOM (1997-2000) puis Président-Directeur général du Groupe Maeva (2000-2002) ; il a ensuite rejoint

RATP en 2004 en qualité de Directeur général du développement avant de devenir Président-Directeur général (2004-2010) puis Président du Directoire (2010-2012). En 2012, il prend les fonctions de Président-Directeur général de Transdev jusqu'en 2016 avant de devenir Président-Directeur général d'Air France KLM et Président d'Air-France (2016-2018). Depuis lors, il est Président de la Fnege (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises et occupe le mandat d'administrateur de FNAC Darty depuis 2019.

Leur formation et leur expérience professionnelle, permettent de couvrir un large et riche spectre de domaines, comme le confirme leur parcours professionnel figurant en section 4.2.1 ci-dessus.

Le comité d'audit a tenu huit réunions (dont une réunion préparatoire) en 2022 ; le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité d'audit en 2022

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance
Colette Lewiner (présidente)	8	8 100%
Corinne Bach	8	8 100%
Bertrand Badré	8	8 100%
Elisabetta De Bernardi di Valserra	8	8 100%
Jean-Marc Janaillac (à compter du 13 décembre 2022)	1	1 100 %
Perrette Rey	8	8 100%

Lors des travaux préparatoires à l'arrêté des comptes, le comité d'audit entend les commissaires aux comptes et la présentation des comptes faite par la direction financière. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres ou intervenants externes sur certains sujets, notamment le contrôle interne et la gestion des risques.

Au cours de l'année 2022, le comité d'audit a examiné, avant leur présentation au conseil d'administration, les projets d'états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2021, les projets de comptes semestriels 2022 et a présenté au conseil d'administration son avis sur ces projets de comptes. Dans ce cadre, le comité d'audit a examiné le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice, les méthodes comptables, le traitement comptable des opérations de refinancement, le périmètre de consolidation et les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes. Le comité a examiné les engagements significatifs hors bilan. Il a entendu le directeur de l'audit interne. Il a considéré le plan d'audit interne pour 2022. Le directeur de l'audit interne a également rendu compte au comité d'audit de l'activité du département d'audit interne pour le premier semestre 2022. Le comité a par ailleurs suivi le budget 2022. Le comité a suivi la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et s'est assuré du respect de leur indépendance.

Le comité d'audit a, en 2022, passé en revue les procédures d'identification, de suivi et de gestion des risques et du contrôle interne, procédé à la revue des risques et analysé la cartographie des risques et examiné les risques financiers et opérationnels et RSE significatifs dans le cadre d'une réunion conjointe avec deux autres comités (le comité sécurité et sûreté et le comité éthique et RSE). Il a rendu compte au conseil d'administration de ses travaux.

Dans le cadre du refinancement de la tranche C2A de l'Emprunt à Long Terme en avril 2022 (voir note A.1.2 des états financiers consolidés figurant à la section 2.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel), le comité d'audit a examiné le projet d'émission de nouvelles obligations selon le nouveau Cadre de la Finance Durable de Getlink, pour un montant principal de 425 millions d'euros (les obligations vertes d'Eurotunnel).

Le comité d'audit a sollicité des études techniques externes.

Entre le début de l'année et le 22 février 2023, le comité d'audit a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %. Ces réunions ont notamment porté sur l'examen du projet des états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2022, le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice et les méthodes comptables. Le comité d'audit a procédé à la revue des conventions réglementées, de la liste de l'ensemble des conventions courantes conclues à des conditions normales et des critères de l'évaluation réalisée de ces conventions. La stratégie du collège des commissaires aux comptes et leur approche pour l'audit des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 a fait l'objet d'une présentation au comité d'audit. Le comité d'audit a également entendu les commissaires aux comptes présenter leur revue du contrôle interne dans le cadre de l'audit des comptes de l'exercice 2022. Dans le cadre de la clôture du 31 décembre 2022, le comité d'audit a considéré les principaux constats et observations issus des travaux du tiers indépendant amené à vérifier les informations RSE ; le comité a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les informations relatives à la taxonomie, et informations chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX au titre des activités éligibles et alignées.

La réunion d'examen des comptes par le comité d'audit avant l'examen par le conseil d'administration a eu lieu le 16 février 2022, soit six jours avant la réunion du conseil d'administration. Le comité d'audit a travaillé, pour le conseil d'administration, à une proposition de stratégie d'allocation structurée du capital permettant de contribuer à l'amélioration de la création de valeur sur le long terme pour Getlink.

Le comité d'audit a considéré les enjeux et ambitions du Groupe, examiné lors de réunions du conseil d'administration, les principaux plans d'actions mis en œuvre pour atteindre ces ambitions et leur traduction financière.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'au moins trois membres choisis parmi les administrateurs autres que le Président ou le Directeur général, dont deux au moins parmi les administrateurs indépendants. Le conseil désigne, parmi les membres du comité des nominations et des rémunérations, un administrateur qui assure les fonctions de président. Cet administrateur doit être un membre indépendant au sens de l'article 2.2.2 ci-dessus.

Le Président-directeur général ou le Directeur général ne sont pas membres de ce comité ; lorsque leur présence est requise, ils peuvent être associés aux travaux du comité des nominations et des rémunérations, conformément aux recommandations 18.2 et 18.3 du Code Afep / Medef.

Les membres du comité des nominations et des rémunérations :

- ne doivent pas avoir d'intérêts financiers personnels dans les décisions du comité des nominations et des rémunérations, autres que ceux d'un administrateur et d'un membre du comité des nominations et des rémunérations ;
- ne doivent pas avoir de relations croisées avec un administrateur dirigeant de Getlink SE.

Le comité, sur les questions des nominations, a pour mission principale :

- d'examiner la composition du conseil d'administration. À ce titre, le comité :
 - formule au conseil d'administration toute proposition de renouvellement des mandats des membres du conseil et des comités, ainsi que toute nomination nouvelle en veillant à maintenir une diversité ;
 - examine la qualification d'indépendance des administrateurs, en particulier selon les critères proposés par le Code Afep / Medef ;
 - examine l'organisation du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et de ses comités (applicable, selon le cas, à défaut ou en lien avec l'Administrateur Référent) ;
 - examine les plans de successions des mandataires sociaux.
- de préparer l'examen par le conseil d'administration (i) de la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines et (ii) la nomination des principaux dirigeants exécutifs.

Sur les questions de rémunérations, le comité a pour mission principale :

- de préparer pour le conseil, les rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux (politique de rémunération, rémunérations individuelles, évaluation de la performance s'agissant de la part variable annuelle ou pluriannuelle, les plans incitatifs à long terme), la politique d'actionnariat salarié, l'enveloppe de rémunération des administrateurs et les modalités de répartition ;
- de préparer les objectifs annuels de performance du Président-directeur général et des directeurs généraux ;
- s'informer des politiques de rémunération appliquées aux cadres dirigeants ainsi que les traitements salariaux et les plans d'intéressement de ces derniers.

Le comité des nominations et des rémunérations a la possibilité de solliciter des études techniques externes.

Composition, missions et travaux en 2022

Au 22 février 2023, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Perrette Rey (présidente), Jean-Marc Janaillac, Peter Ricketts, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec. Deux administrateurs représentant les salariés sont membres du comité des nominations et des rémunérations. 100 % des membres du comité, hors représentants des salariés, sont des administrateurs indépendants, en conformité avec les dispositions du Code Afep / Medef (articles 18.1 et 19.1) qui requiert que le comité soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises en 2022. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité des nominations et des rémunérations en 2022

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance	
Perrette Rey (présidente)	4	4	100 %
Jean-Marc Janaillac	4	4	100 %
Peter Ricketts (à compter du 28 avril 2022)	2	2	100 %
Stéphane Sauvage (représentant des salariés)	4	4	100 %
Philippe Vanderbec (représentant des salariés)	4	4	100 %



En 2022, les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :

- Examen des résultats de l'évaluation externe et de ses recommandations présentés dans le paragraphe « Auto-évaluation du conseil d'administration » ci-après section 4.2.3. Le comité a piloté les travaux du cabinet de conseil qui a conduit en externe l'évaluation du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2021. Le comité a procédé à la désignation du cabinet et validé le contenu du questionnaire proposé comme base des entretiens individuels. Ce questionnaire intègre notamment les aspects relatifs à la mise en œuvre de la dissociation des fonctions et la contribution de chacun des membres du conseil d'administration. Le comité a examiné la restitution qui a été faite par le cabinet et a proposé au conseil d'administration un plan d'actions.
- La politique de rémunération des dirigeants des mandataires sociaux soumise à l'assemblée générale du 27 avril 2022. Dans ce cadre, le comité, après revue de la politique des rémunérations des salariés, a notamment examiné les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux dirigeants mandataires sociaux, la détermination du montant de la rémunération variable du Directeur général au titre de 2021, la fixation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, des critères de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux. Le comité a réfléchi au dispositif 2022 d'association des salariés et des dirigeants aux performances de l'entreprise, comprenant un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ordinaires à tous les salariés de Getlink SE et de l'ensemble des filiales du Groupe (à l'exception des dirigeants) et une attribution aux dirigeants et cadres d'actions de performance. Le comité a considéré la politique de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et considéré les actions prévues dans le Groupe, dans le prolongement du projet de charte relative à l'égalité professionnelle.
- L'évolution de la composition du conseil d'administration et proposition à présenter au conseil concernant le non renouvellement du mandat de deux administrateurs, le renouvellement du mandat de cinq administrateurs, un renouvellement pour une durée exceptionnelle d'une année et les candidatures des deux nouveaux administrateurs dont les nominations ont été proposées à l'assemblée générale du 27 avril 2022.
- Les propositions à présenter au conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, au regard des critères d'indépendance du Code Afep / Medef.
- Les éléments des plans de succession et des processus décisionnels associés, selon les hypothèses et horizon de temps à envisager. La situation des mandats en cours des mandataires sociaux a également été revue lors de ces réunions du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a procédé à l'actualisation du plan de succession sur différents horizons de temps : court terme : succession imprévue (démission, empêchement, décès) ; moyen terme : succession accélérée (mauvaise performance, faute de gestion) ; et long terme : succession prévue (retraite, échéance de mandat). Le comité des nominations et des rémunérations privilégie une collaboration étroite avec le Président et la direction générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés. Afin de permettre une élaboration optimale du plan de succession des instances dirigeantes et d'assurer les ambitions stratégiques de Getlink, la direction des ressources humaines a procédé à une évaluation des potentiels candidats, de leurs parcours et de leurs évolutions (cf section 4.1.1.b).
- **Entre le début de l'année et le 22 février 2023**, le comité des nominations et des rémunérations a tenu trois réunions. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %. Les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :
 - Examen des résultats de l'évaluation interne et de ses recommandations présentés dans le paragraphe « Auto-évaluation du conseil d'administration » en section 4.2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel la présidente du comité a conduit en interne l'évaluation du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2022.
 - La politique de rémunérations des dirigeants des mandataires sociaux soumise à l'assemblée générale du 27 avril 2023. Dans ce cadre, le comité, après revue de la politique des rémunérations des salariés, a notamment examiné les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux dirigeants mandataires sociaux, la détermination du montant de la rémunération variable du Directeur général au titre de 2022, la fixation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, des critères de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux. Le comité a réfléchi au dispositif 2023 d'association des salariés et des dirigeants aux performances de l'entreprise, comprenant un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ordinaires à tous les salariés de Getlink SE et de l'ensemble des filiales du Groupe (à l'exception des dirigeants) et une attribution aux dirigeants et cadres d'actions de performance. Le comité a revu la rémunération du président du conseil d'administration pour l'adapter à l'évolution de ses missions à compter du 1^{er} juillet 2023. Le comité a considéré la politique de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et considéré les actions prévues dans le Groupe, dans le prolongement du projet de charte relative à l'égalité professionnelle.
 - L'évolution de la composition du conseil d'administration et proposition à présenter au conseil concernant le non renouvellement du mandat de deux administrateurs et les candidatures des deux nouveaux administrateurs dont les nominations seront proposées à l'assemblée générale du 27 avril 2023.
 - Les propositions à présenter au conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, au regard des critères d'indépendance du Code Afep / Medef.

Le comité des nominations et des rémunérations a sollicité des études techniques externes en 2022.

Comité de sécurité et sûreté

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité de sécurité et sûreté examine toutes les questions qui concernent la sécurité et la sûreté au sein de la société ou du Groupe et en rend compte au conseil.

Le comité de sécurité et sûreté a pour mission :

- d'apprécier les performances en matière de sécurité (ferroviaire, des salariés, des clients). À cet effet, il prend connaissance des principaux incidents et accidents, des résultats des audits, du bilan annuel des performances comprenant notamment le suivi des indicateurs et des programmes d'actions. Le comité peut soumettre au conseil d'administration toute initiative entrant dans le champ de ses compétences, visant à améliorer les niveaux de performance de l'entreprise, notamment à travers l'actualisation des stratégies de prévention et de gestion des risques ;
- d'assurer un suivi des sujets relatifs à la sûreté, tels que la prévention des tentatives clandestines de traversées de la Manche, les intrusions illégales, la coordination avec les autorités des États en faveur du renforcement des contrôles et plus généralement la revue des tous projets structurants etc ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes mis en place en termes de sécurité, de l'organisation, des politiques et des procédures en vigueur. Le comité reçoit notamment les rapports concernant les conséquences sur la sécurité de toutes modifications majeures des procédures ou de la conception du Système de Transport, et donne des avis si nécessaire dans le cadre des soumissions au Comité de Sécurité de la Commission Inter Gouvernementale ;
- de veiller à ce que toutes mesures appropriées identifiées à l'issue d'incidents ou accidents soient mises en œuvre et plus généralement que toutes faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices ;
- d'assurer le suivi des principaux risques en lien avec ses prérogatives en coordination, selon le cas, avec le comité d'audit et le comité éthique et RSE.

Le comité présente régulièrement un rapport au conseil d'administration.

Composition

Le comité de sécurité et sûreté est composé d'administrateurs nommés par le conseil, dont le Directeur général s'il est membre du conseil d'administration. À défaut, le Directeur général assiste à toutes les réunions du comité en qualité d'invité. D'autres dirigeants et responsables peuvent être invités à participer au comité de sécurité et sûreté selon l'ordre du jour.

Réunions

Le comité de sécurité et sûreté se réunit, sur convocation de son président, en fonction des nécessités et au moins deux fois par an.

Composition, missions et travaux en 2022

Au 23 février 2022, le comité de sécurité et sûreté est composé de Sharon Flood (présidente), Jacques Gounon, Jean-Marc Janaillac, Yann Leriche et trois administrateurs représentant les salariés, Marc Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec. Ce comité a vocation à suivre les questions de sécurité et de sûreté dans chacun des secteurs d'activité du Groupe. Les principaux responsables opérationnels assistent à chacune des réunions du comité concernant leur activité.



Le comité de sécurité et sûreté s'est réuni à huit reprises en 2022. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de plus de 95 %.

Assiduité aux séances du comité de sécurité et sûreté en 2022

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance	
Jean-Pierre Trotignon (président) jusqu'au 27 avril 2022	4	4	100%
Sharon Flood (présidente depuis le 28 avril 2022)	8	7	88%
Marc Cornwall (représentant des salariés) depuis le 28 avril 2022	4	4	100%
Jacques Gounon	8	7	88%
Patricia Hewitt (jusqu'au 27 avril 2022)	4	3	75%
Jean-Marc Janaillac	8	8	100%
Yann Leriche	8	8	100%
Stéphane Sauvage (représentant des salariés)	8	8	100%
Philippe Vanderbec (représentant des salariés)	8	8	100%

En 2022, le comité de sécurité et sûreté a assuré, sous la responsabilité du conseil d'administration, le suivi :

- des politiques et objectifs en matière de sécurité,
- de l'efficacité des systèmes de sécurité et de gestion des risques,
- des contrôles des risques.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le comité exerce une surveillance active des domaines qui relèvent de sa compétence, ce qui lui permet d'intervenir à tout moment jugé nécessaire ou opportun. Dans ce cadre, le comité a assuré le suivi des indicateurs de sécurité individuelle et collective (sécurité des clients) et celui des programmes d'action correspondants. Le comité a assuré le suivi des indicateurs relatifs aux accidents du travail des salariés du Groupe et des sous-traitants présents sur le site ainsi que les démarches d'amélioration des résultats dans ce domaine, en particulier celles visant à développer la culture de la sécurité dans l'entreprise. Le comité a suivi le déploiement des plans de formation et de sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise. Le comité a considéré le programme d'audit et les conclusions de l'audit effectué en 2022 sur le sujet du leadership en matière de sécurité et considéré le plan d'action établi dans le prolongement de ces travaux. Le comité a suivi en 2022 le développement d'indicateurs de mesure de la performance du Groupe en matière de sécurité. Le comité a revu le plan d'audit sécurité 2022.

En 2022, le comité a considéré les projets de développement du transport de véhicules de nouvelles technologies : transport de poids-lourds fonctionnant au Gaz Naturel Liquéfié (GNL), batteries neuves au lithium-Ion pour les véhicules électriques passagers.

Le comité a assuré le suivi des procédures et actions de prévention en matière de sûreté en coordination avec le régulateur.

Le comité a continué de suivre le dialogue d'Eurotunnel avec la CIG jusqu'à l'autorisation de mise en exploitation commerciale ElecLink.

La cybersécurité fait l'objet d'une attention croissante du comité, particulièrement sur les améliorations apportées en termes de sécurité des systèmes d'information.

Entre le début de l'année et le 22 février 2023, le comité a tenu une réunion au cours de laquelle, le comité a examiné les travaux menés par les équipes pour harmoniser, à l'intérieur du Groupe le référentiel des indicateurs de sécurité ; le comité de sûreté et de sécurité a arrêté le plan d'action, suite aux recommandations formulées par un cabinet de consultants indépendants qui, a réalisé à la demande de Getlink un audit global de sécurité portant à la fois sur la maturité culturelle et le niveau de sécurité des systèmes dans l'entreprise. L'audit a mesuré les écarts entre les mesures actuellement en place et celles requises pour gérer de manière appropriée les performances de l'organisation en matière de sécurité au plus haut niveau lorsqu'elles sont comparées à celles d'une série d'organisations externes. Un ensemble complet de recommandations a été présenté dans le rapport d'audit, sur la base duquel le plan d'action à court et moyen terme est arrêté.

Comité éthique et RSE

Ce comité, précédemment appelé comité *corporate*, a souhaité opter pour un nom plus explicite pour les parties prenantes externes et le comité *corporate* est devenu le comité éthique et RSE. Ce changement permet de clarifier le rôle de ce comité tout en mettant en lumière la volonté croissante du conseil d'administration de travailler sur une politique d'ensemble de la démarche RSE, différenciant stratégique, ancré dans l'éthique de l'entreprise.

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité éthique et RSE examine toutes les questions qui concernent la gouvernance, les orientations stratégiques et environnementales de la société ou du Groupe et en rend compte au conseil d'administration.

Le comité éthique et RSE de Getlink a pour mission générale d'assister le conseil d'administration dans le suivi des questions de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE) et éthique, afin que Getlink anticipe au mieux les opportunités, enjeux et risques qui y sont associés. Le comité éthique et RSE rend compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et émet des recommandations sur la politique et les réalisations de Getlink en matière de RSE et d'éthique.

Le comité éthique et RSE a pour mission d'aider le conseil d'administration à veiller à ce que le Groupe anticipe au mieux les enjeux, opportunités et risques extra-financiers associés à son activité, afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme responsable et harmonieuse. Le comité émettra des recommandations sur la politique et les réalisations du Groupe en la matière. Le comité porte une attention particulière aux principes d'actions, aux politiques et aux pratiques mises en œuvre par Getlink dans les domaines suivants : social (vis-à-vis des salariés de Getlink et de ses filiales) ; environnemental (relatifs aux activités directes de Getlink, aux activités de ses filiales) ; sociétal et éthique.

La mission du comité consiste plus particulièrement à s'assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie de Getlink, de l'examen des opportunités et risques en matière de RSE en lien avec les activités de Getlink, l'examen des politiques dans ces domaines, ainsi que des objectifs fixés et des résultats obtenus, plus spécifiquement en matière d'investissement, de veiller à ce que les processus de fusions / acquisitions intègrent la réalisation des *due diligences* RSE, s'assurer de la mise en place de systèmes de reporting extra-financier, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à Getlink de produire une information extra-financière fiable, examiner les informations extra-financières publiées par Getlink dans son rapport annuel, examiner et suivre les notations obtenues de la part des agences extra-financières, et revoir le suivi et la mise en œuvre de la réglementation applicable dans ces domaines.

Dans sa dimension environnementale, le comité a pour mission d'examiner régulièrement les performances de la société et du Groupe en matière d'environnement, s'assurer des actions du Groupe pour l'environnement et le climat, et orientations stratégiques destinées à promouvoir la gestion environnementale, préserver les ressources naturelles et limiter les impacts de l'activité de la société et du Groupe, sur l'environnement.

Dans sa dimension éthique, le comité s'assure du pilotage du dispositif éthique. Ses missions consistent principalement à :

- veiller à la mise en place d'un cadre du dispositif éthique et les procédures associées ;

- veiller à la mise en place d'actions visant à promouvoir la présentation, la compréhension et la mise en œuvre du dispositif éthique du Groupe, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- veiller à la mise en place du réseau de déontologues au sein du Groupe ;
- s'assurer de la conduite d'actions de formation et de sensibilisation par les entités opérationnelles.

Composition, missions et travaux en 2022

Au 22 février 2023, le comité éthique et RSE est composé de Corinne Bach (présidente et Administratrice Référente environnement et climat), Colette Lewiner, Perrette Rey, Brune Poirson et Jacques Gounon.

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2022. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.



Assiduité aux séances du comité éthique et RSE en 2022

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance
Patricia Hewitt (présidente) jusqu'au 27 avril 2022	1	1 100%
Corinne Bach (présidente depuis le 28 avril 2022)	3	3 100%
Jacques Gounon	3	3 100%
Colette Lewiner	3	3 100%
Brune Poirson (depuis le 28 avril 2022)	1	1 100%
Perrette Rey	3	3 100%
Jean-Pierre Trotignon (jusqu'au 27 avril 2022)	1	1 100%

En 2022, les travaux du comité ont porté sur :

- l'ambition climat de Getlink, le suivi du taux d'atteinte des objectifs du Plan Environnement 2025 et des dépenses y afférentes ;
- l'examen de la cartographie globale des risques climatiques ;
- la présentation des objectifs de la taxonomie européenne et de l'analyse détaillée pour le Groupe ;
- la proposition d'inscrire un projet de résolution *Say on Climate* à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 avril 2022 ; l'examen de la résolution climat ;
- l'ajustement du calcul de la trajectoire des émissions pour tenir compte du changement de méthodologie d'EDF ; la trajectoire recalculée sera suivie dans le cadre des engagements Science-Based Targets du Groupe en accord avec le SBTi ;
- l'examen du plan d'actions en termes de parité hommes – femmes et des objectifs correspondants ;
- la présentation des mesures de prévention mises en œuvre conformément à la loi Sapin ;
- les recommandations du rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise et du rapport de gouvernement d'entreprise de l'AMF ;
- la revue de la procédure de recueil et de traitement des signalements pris en application de la loi sur les lanceurs d'alerte ;
- la revue de la matrice de matérialité du Groupe mettant en perspective les attentes des parties prenantes avec les impacts de l'activité ;
- les commentaires et observations reçus des investisseurs lors des *roadshow* gouvernance et les éléments et pistes de réflexion à intégrer corrélativement dans les travaux des différents comités du conseil d'administration.

Entre le début de l'année et le 22 février 2023, le comité a tenu une réunion, au cours de laquelle, le comité a examiné, s'agissant de la Taxonomie Européenne, l'actualisation du taux d'alignement 2022. Le comité a souligné le taux exceptionnel d'alignement de 93 % du chiffre d'affaires de Getlink, du fait de la nature même de l'activité de Getlink. Le comité a examiné la performance 2022 de l'entreprise au regard de sa trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Le comité a considéré le budget environnement sur la période 2021-2025. Le comité a salué la reconnaissance de la maturité climat de Getlink par le CDP (Carbon Disclosure Project), avec l'obtention de la note A- en 2022. Le comité a travaillé à une proposition d'un nouvel engagement à moyen terme de poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2) en 2030. Le comité a poursuivi ses travaux visant à définir un indicateur permettant de tenir compte, dans le bilan économique du Groupe, de la contribution des activités du Groupe au changement climatique et de réconcilier performance financière et extra-financière en s'appuyant sur des agrégats audités par les commissaires aux comptes et une valeur du prix carbone issue du consensus scientifique. Le comité a examiné la feuille de route RSE sur cinq piliers (environnement, social, chaîne de valeur clients et fournisseurs, communauté et développement local et enfin gouvernance), 21 engagements et 50 indicateurs.



En 2021, suite à la fin du mandat de Tim Yeo, Patricia Hewitt a pris la présidence de ce comité et suite au regroupement de ce comité avec le comité de suivi des régulations économiques, Corinne Bach a rejoint le comité éthique et RSE. Corinne Bach, Administratrice Référent environnement et climat, assure la présidence de ce comité depuis le 27 avril 2022.

4.2.3 AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation interne, sous la direction de la présidente du comité des nominations et des rémunérations, sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil d'administration, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil d'administration et de ses comités.

Le Code Afep / Medef recommande une évaluation formalisée tous les trois ans au moins, qui peut être mise en œuvre avec l'aide d'un consultant extérieur. La dernière évaluation externe a été menée en 2021 par un conseil indépendant, sous le pilotage du comité des nominations et des rémunérations.

Les conclusions de cette évaluation ont été examinées lors d'une réunion du comité des nominations et des rémunérations, avant d'être présentées par les associés du cabinet de conseil au conseil d'administration dans le cadre d'un point dédié de l'ordre du jour, lors de la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2022.

L'évaluation avait confirmé la satisfaction des administrateurs quant au fonctionnement du conseil d'administration et la qualité de l'animation des débats par le Président. Elle avait relevé le professionnalisme de la nouvelle équipe dirigeante, la qualité du conseil et la complémentarité de ses membres.

Le conseil d'administration s'était déclaré très satisfait de la mise en œuvre de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. Des axes d'amélioration avaient par ailleurs été relevés et qui ont donné lieu dès 2022 à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions incluant notamment :

- la présentation par les présidents des comités, au début de chaque réunion du conseil d'administration, de la synthèse de leurs travaux ;
- la nomination de deux nouveaux administrateurs en 2022 ;
- l'association du comité éthique et RSE aux travaux relatifs à la revue préliminaire des risques menée conjointement avec le comité d'audit et le comité sécurité et sûreté ;
- l'organisation d'interventions plus fréquentes des principaux dirigeants du Groupe aux réunions.

Pour l'exercice 2022, la présidente du comité des nominations et des rémunérations a mené l'exercice d'auto-évaluation du conseil d'administration, sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil d'administration, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil d'administration et de ses comités. Ce questionnaire, qui permet d'objectiver la démarche d'évaluation et de pondérer les appréciations portées par les administrateurs comprend plus de 70 questions, réparties en six thèmes :

- composition du conseil d'administration et durée des fonctions ;
- séances du conseil d'administration (organisation des séances, accès à l'information des administrateurs, contenu et qualité des débats, relations avec les comités, formation des administrateurs, procès-verbaux) ;
- Règlement intérieur ;
- rémunération des administrateurs ;
- qualité de l'évaluation ;
- rôle et performances des comités spécialisés.

Tous les membres du conseil d'administration (hormis le Président et le Directeur général), soit 13 administrateurs, ont répondu. Ils étaient invités à noter de 1 à 5 leurs appréciations, par ordre décroissant de satisfaction, la note 1 correspondant à la réponse « tout à fait satisfait » et la note 5 « pas du tout satisfait ».

La présidente du comité des nominations et des rémunérations a rendu compte au conseil d'administration du résultat détaillé de ses travaux ; cette présentation a fait l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2023.

La moyenne générale des réponses s'établit à 1,44 contre 1,41 au titre de 2020. Les réponses des administrateurs au questionnaire qui leur a été soumis montrent que cette année à nouveau, ils portent un jugement très positif (notes 1 et 2) sur une grande majorité (89,38 %) des sujets abordés. Avec une moyenne de 1, la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration (compétence et implication) a été jugée très satisfaisante. Le conseil d'administration s'est déclaré très satisfait (notes 1 et 2 uniquement), de la façon dont a été mise en place la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. Le conseil d'administration a considéré que l'animation des débats et leur conduite par le Président du conseil sont très satisfaisantes. Le conseil d'administration a plébiscité le séminaire stratégique du conseil. La contribution du conseil d'administration à générer des idées nouvelles sur les nouvelles technologies ou business model disruptifs a recueilli un score de 2,15. Le 27 janvier 2023, le conseil d'administration a débattu de son fonctionnement, par un partage collégial d'observations objectivées et a discuté des éventuels axes d'amélioration, ainsi que de leur traduction en actions, notamment, dans le prolongement du séminaire stratégique l'organisation d'une session ad hoc, des discussions spécifiques sur les nouvelles technologies et la poursuite de l'échelonnement des mandats des membres du conseil.

4.2.4 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux sont déterminés par le conseil d'administration sur recommandations du comité des nominations et des rémunérations conformément aux dispositions du Règlement intérieur. Ils sont exposés dans le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.2.5 RÉFÉRENTIEL EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Getlink SE se réfère au Code Afep / Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version de décembre 2022), en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Getlink s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance et veille régulièrement à se mettre en conformité avec les dispositions du Code Afep / Medef.

Le Code Afep / Medef requiert de faire état de manière précise de l'application de ses recommandations et d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles une société n'aurait pas mis en œuvre certaines d'entre elles. Actuellement, les écarts de Getlink SE par rapport aux recommandations de ce code sont les suivants :

Paragraphe du Code Afep/Medef	Déviations au Code Afep/Medef
Néant	

Le Code Afep / Medef est disponible sur le site www.getlinkgroup.com.

4.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Getlink SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord Inter-Créanciers

Nature, objet et modalités :

Pour les besoins de l'émission obligataire qui a eu lieu lors de l'exercice 2020, Getlink SE (la « Société ») a été amenée à conclure, notamment, un « intercreditor agreement » entre, notamment, la Société en qualité de débiteur (Debtor), Eurotunnel Holding SAS, France-Manche SA et The Channel Tunnel Group Ltd en qualité de prêteurs intragroupe, BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited en qualité d'agent des sûretés (Security Trustee) et BNP Paribas en qualité d'agent des prêteurs au titre du crédit renouvelable (Revolving Agent) (l'Accord Inter-Créanciers).

Informations permettant aux actionnaires d'apprécier l'intérêt qui s'attache au maintien de la convention :

L'Accord Inter-Créanciers permet de décrire les droits et obligations respectifs du trustee pour le compte des titulaires d'obligations, de l'agent des prêteurs au titre du crédit renouvelable (Revolving Agent), des prêteurs au titre du crédit renouvelable et de BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited en qualité de fiduciaire (Security Trustee) à l'encontre de

la Société et de ses actifs faisant l'objet des Contrats de Sûreté et notamment les rangs de priorité. L'Accord Inter-Créanciers ne prévoit aucune autre condition financière pour la Société.

Personne concernée :

M. Gounon : Président de Getlink SE, administrateur de France-Manche SA et administrateur de The Channel Tunnel Group Limited.

Les commissaires aux comptes, Paris La Défense, le 10 mars 2023

KPMG Audit

Mazars

Département de KPMG SA

Eddy Bertelli
Associé

Philippe Cherqui
Associé

4.4 COMMUNICATION ACTIONNAIRES ET RELATIONS INVESTISSEURS

Getlink s'attache à apporter à ses actionnaires une information régulière, rigoureuse et de qualité. Le centre relations actionnaires de Getlink, avec le gestionnaire des comptes titres nominatifs Société Générale Securities Services, a pour mission d'informer et de fidéliser l'actionnariat individuel du Groupe. L'équipe est mobilisée toute l'année pour répondre aux interrogations et accompagner dans leurs démarches les actionnaires individuels du Groupe.

La direction des relations investisseurs informe toute l'année les investisseurs institutionnels et les analystes financiers.

4.4.1 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Toutes demandes de renseignements peuvent être obtenus par les actionnaires et les investisseurs auprès de :

Analystes et investisseurs

Responsables : Michael Schuller / Virginie Rousseau

Téléphone : + 44 (0) 1303 288749 / + 33 (0) 1 40 98 04 81

Email : michael.schuller@getlinkgroup.com / virginie.rousseau@getlinkgroup.com

Actionnaires individuels

Téléphone (France) : 0 809 100 627 Service gratuit + prix appel

Téléphone (Royaume-Uni) : 0845 600 6634

Email : info.actionnaires@getlinkgroup.com ou shareholder.info@getlinkgroup.com

Société Générale Securities Services (« SGSS »)

SGSS/SBO/CIS/ISS

32 rue du champ de tir – CS 30812

44 308 Nantes Cedex 3

France

Les actionnaires au nominatif peuvent se connecter à la plateforme sharinbox.societegenerale.com grâce aux identifiants reçus de Société Générale Securities Services. Le Centre de Relations Clients Nomilia offre un accueil téléphonique dédié (numéro non surtaxé : +33 (0)2 51 85 67 89).

4.4.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉLÉGATIONS EN COURS

Les modalités de participation sont décrites aux articles 11, 27, 28 et 29 des statuts de Getlink SE, tels que résumés au chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions ordinaires qu'il détient, personnellement, par mandataire, ou par correspondance sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres, dans les conditions légales et réglementaires.

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, afin de respecter les consignes du gouvernement publiées dans le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 ayant prorogé la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 et du décret n° 2020-629 du 25 mai 2020, le conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale mixte de Getlink SE du 28 avril 2021 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires.

Getlink a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), et par Internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess.

L'assemblée générale a été retransmise en direct et en différé sur le site Internet de Getlink. En complément du dispositif légalement encadré des questions écrites et afin de favoriser le dialogue actionnarial, Getlink a également mis à disposition un dispositif qui a permis aux actionnaires identifiés en amont sur Votaccess de poser des questions en séance à la direction générale du Groupe.

Les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé sont présentées en section 7.1.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.4.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la société, et de façon plus générale l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, sont disponibles sur le site d'informations financières de la société (www.getlinkgroup.com/actionnaires-investisseurs/) et peuvent également être consultés, sur support papier, aux heures ouvrables, sur rendez-vous, au siège social de la société. Sur ce site Internet sont mises à la disposition des actionnaires et des investisseurs les informations concernant la direction du Groupe, et les organes sociaux ainsi que les documents de référence, documents d'enregistrement universels et communiqués financiers disponibles en français et en anglais, sur les cinq derniers exercices.

Pour toute question ou information d'ordre général, vous pouvez contacter la société via le courriel suivant :

Email : CommunicationInternet@getlinkgroup.com.

4.4.4 DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La direction des relations investisseurs de Getlink informe tout au long de l'année les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, ses activités, ses développements significatifs et ses perspectives, particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels, semestriels et des chiffres d'affaires trimestriels. En 2022, elle a assuré des contacts réguliers avec des interlocuteurs de la communauté financière à l'occasion de conférences, appels téléphoniques, *roadshows* et réunions non seulement financières mais aussi sur les thématiques de gouvernance ou de stratégie RSE du Groupe.

Par ailleurs, toutes les publications du Groupe sont disponibles dans un espace dédié sur son site internet www.getlinkgroup.com et ses applications mobiles Getlink Actionnaires (calendrier financier, cours de l'action, présentations, communiqués de presse, Document d'Enregistrement Universel, information financière, contacts etc.).

4.4.5 INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

L'ensemble des documents constituant une information réglementée au sens de l'Autorité des marchés financiers est disponible sur le site internet : www.getlinkgroup.com/actionnaires-investisseurs/informations-reglementees/.

